

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,  
par livraison de 20 pages.

Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.  
Bureaux à Montréal : 27, Rue St. Vincent.

## AVIS.

Le bureau de l'*Echo* est transporté au No. 27, rue St. Vincent, conformément à l'avis donné au mois de mars dernier, chez A. T. Marsan, écrivain, avocat, le gérant du journal.

SOMMAIRE.—Chronique.—De l'émigration, (suite et fin.)—Expériences sur la production artificielle du froid.—De l'autorité en Philosophie.—Effets désastreux des boissons alcooliques.—Mémoire sur le choléra, (suite et fin.)—Un Terrible Secret, (suite et fin.)

## Chronique.

SOMMAIRE.—Mgr. de Montréal.—Distribution de prix.—Vote de non-confiance.—Projet de constitutions locales du Haut et du Bas-Canada.—Mort de plusieurs prêtres.—Autriche, Prusse, Italie.

— Mgr. de Montréal continue sa visite pastorale dans le diocèse. Sa santé est florissante ; l'air pur de la campagne lui est très-favorable.

— C'est le temps des examens de collège et des distributions de prix. Il nous est impossible de les passer tous en revue : qu'il nous suffise de dire qu'à Ste.-Thérèse, au collège de Montréal, chez les Rév. Pères Jésuites, à St.-Hyacinthe et à l'École Normale Jacques-Cartier, les examens ont montré que ces maisons n'ont rien perdu de leur importance, et que l'éducation que ces établissements donnent à notre jeunesse est toujours soignée, morale et religieuse. A l'École Normale Jacques-Cartier, un élève a présenté à l'honorable Surintendant l'adresse suivante :

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

Permettez à un élève de l'École Normale Jacques-Cartier de vous exprimer, au nom de tous ses confrères, les sentiments de la plus vive reconnaissance. Dans cette maison qui nous a abrités depuis plusieurs années sous votre haute influence, nous avons puisés les principes d'une bonne éducation, et nous sommes fiers de le proclamer, d'une saine instruction. Les conseils qui nous ont été donnés, nous ne les oublierons jamais. Si aujourd'hui, nos efforts ont été couronnés par le succès, nous savons d'où sont partis les encouragements qui ont soutenu nos maîtres ; et ces prix que nous venons de recevoir, nous en sommes doublement fiers : d'abord,

parce qu'ils nous ont été décernés en présence d'un auditoire aussi distingué ; ensuite, si nous les avons gagnés, ils nous ont été longuement et obstinément disputés. En les recevant, plus d'un d'entre nous devrait être tenté de les partager avec un confrère dont l'ambitieuse ardeur a été pour beaucoup dans les succès qu'il a obtenus.

Me serait-il permis, en me supposant sur un autre théâtre, de vous dire, M. le Surintendant, que mes confrères sont des soldats et tous des soldats aguerris qui méritent vos éloges ?

Nos diplômes, nous le comprenons, sont pour nous et pour le pays plus qu'un simple permis, qu'une autorisation d'enseigner : ils doivent être un signe qui constate aux yeux de tous, et ce que nous pouvons et ce que nous voulons faire. A une époque où tant de bruits sinistres circulent, nous nous rappelons avec une espèce de terreur, ces paroles prononcées dans une circonstance analogue à celle-ci : " C'est l'instituteur et non plus le canon qui est l'arbitre des destinées du monde." Si cette pensée a quelque chose de consolant, elle doit faire trembler ceux qui suivent la carrière que nous embrassons ; car elles signifient que nous pouvons préparer dans le silence d'une école, d'un côté les éléments d'ordre et de tranquillité publique, d'un autre les troubles, l'anarchie et les terreurs de la guerre. Mais pour nous, nous l'espérons, une bonne éducation, une éducation sage et profondément religieuse sera toujours celle que recevra la jeunesse du Canada. C'est au moins celle que dans la faible mesure de nos forces, nous sommes résolus de lui inculquer ; nous en prenons l'engagement envers cette jeunesse même, envers les maîtres qui nous ont formés, envers vous, M. le Surintendant, assurés que nous sommes de vos conseils et de votre bienveillant encouragement.

— En Chambre, un vote de non-confiance a été proposé par les partisans de M. Brown, à l'occasion des changements de Tarif proposés par M. Galt. Le gouvernement a eu une majorité de 55 voix sur 111 votants.

— Le projet des Constitutions locales du Haut et du Bas-Canada, maintenant soumis à la discussion des chambres, porte que :

" 1. Chaque province aura un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur-général en conseil, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi par message aux deux chambres du parlé-

ment, dans la première semaine de la première session qui suivra ;

2. Conformément à la constitution des Provinces fédérées, le pouvoir exécutif du lieutenant-gouverneur du Bas Canada et du Haut Canada sera administré par chacun de ces fonctionnaires suivant les principes de la constitution britannique.

3. Jusqu'à modification par le gouvernement local, le grand sceau de chacune des Provinces du Bas Canada et du Haut Canada, sera, le même ou d'après le même modèle que celui usité dans chaque province jusqu'à la date de l'union actuelle.

4. Il y aura, pour le Bas Canada, une Législature Locale composée de deux chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Bas Canada.

5. Il y aura, pour le Haut Canada, une Législature Locale composée d'une seule chambre qui sera appelée l'Assemblée Législative du Haut Canada.

6. Le Conseil Législatif du Bas Canada sera composé de vingt-quatre membres nommés à vie par la Couronne ; mais tout Conseiller Législatif perdra son siège par le fait d'une absence continue de deux sessions consécutives.

7. Les membres du conseil législatif du Bas Canada devront être Sujets Britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins trente ans, posséder et continuer à posséder en propriétés foncières, dans le Bas Canada, une valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes hypothèques, dettes et obligations.

8. Le conseil législatif dans le Bas Canada décidera toute question relative à la qualification de ses membres.

9. Le président du conseil législatif du Bas Canada, à moins qu'il en soit autrement décidé par le parlement local, sera un des conseillers législatifs et nommé par la couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

10. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs du Bas Canada sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux indiqués dans la cédule A du premier chapitre des Statuts Refondus du Canada, et ce conseiller devra résider ou posséder sa qualification dans le collège dont la représentation lui sera assignée.

11. L'assemblée législative du Bas Canada sera composée des soixante-cinq membres qui seront élus par les soixante-cinq collèges électoraux en lesquels le Bas Canada est actuellement divisé, tant pour la représentation à sa législature locale qu'à la chambre des communes des provinces fédérées ; mais il ne sera pas loisible de présenter au Lieutenant-Gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun bill du conseil législatif et de l'assemblée législative du Bas Canada, par lequel le nombre des représentants dans l'assemblée législative ou les délimitations des collèges électoraux pourraient être modifiés, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'assemblée législative avec le concours des trois quarts des membres composant alors l'assemblée législative, et l'assentiment ne sera donné à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée

au Lieutenant-Gouverneur par l'assemblée législative et déclarant que tel bill a été ainsi passé.

12. L'assemblée législative du Haut-Canada sera composée de quatre-vingt-deux membres qui seront élus par quatre-vingt-deux collèges électoraux du Haut-Canada, et ces collèges seront identiquement les mêmes, tant pour la représentation dans l'assemblée Législative locale que pour la représentation dans la chambre des communes des provinces fédérées.

13. Jusqu'à ce que la législature locale du Bas et du Haut-Canada en ait autrement décidé, toutes les lois maintenant en force relativement à la qualification des candidats s'appliqueront aux élections des députés élus pour l'assemblée législative du Bas et pour l'Assemblée Législative du Haut Canada.

14. La durée de l'Assemblée Législative du Bas Canada et de l'Assemblée Législative du Haut Canada sera de quatre ans, à moins que l'Assemblée Législative du Bas Canada ou l'Assemblée Législative du Haut Canada ne soit prorogée ou dissoute plus tôt par le lieutenant-gouverneur de l'une ou l'autre province.

15. Il y aura une session de la Législature de chacune des Provinces, une fois par année.

— L'église catholique du Canada vient de perdre trois de ses membres en peu de temps.

Le Rév. C. Lecours, du diocèse de Québec, est mort dans cette ville. Il était né à Lion, en 1836, il n'a fait son cours à Québec et est un des premiers qui prirent leurs degrés à l'Université Laval ; il a été ordonné prêtre en 1859.

Il n'y a pas longtemps nous perdions le Rév. P. Brunet, O. M. I., qui a succombé à une attaque de paralysie. Son zèle pour la foi lui avait valu six mois d'incarcération dans une prison malsaine des Etats-Unis.

Le Rév. M. Louis E. Frémont, curé de Ste. Cécile de la Pêche, sur la Gatineau, vient aussi de mourir. Il était né à Meaux, France, et n'était en Canada que depuis 5 ans.

— Nous apprenons que monsieur l'abbé M. M. E. Méthot a été élu Supérieur du Séminaire de Québec. Il devient par là recteur de l'Université-Laval, dont le titre est de droit attaché à celui de Supérieur du séminaire. Cette élection a amené plusieurs changements dans l'administration. M. E. A. Taschereau a été élu directeur du grand séminaire ; M. Adolphe Légaré, procureur ; M. Cyrille Légaré, préfet des études et directeur du petit séminaire, avec M. Victor Légaré pour assistant. Le pensionnat universitaire sera sous la direction de M. O. Audet. Le collège de Lévis continuera d'avoir M. P. Roussel pour directeur.

— Portland vient d'être le théâtre d'un terrible incendie qui a consumé dans 24 heures près de la moitié de cette ville. 1500 bâtisses, maisons, boutiques, magasins, 8 églises dont une catholique, celle de la Conception, 7 hôtels, 7 imprimeries de journaux, 7 banques, tous les bureaux d'avocats, toutes les places d'affaires, tous les bureaux publics ont été détruits. Un appel à la charité a été fait à toutes les principales villes de l'Union et du

Canada. Montréal n'oubliera pas ce que Portland a fait pour elle en 1852. Les catholiques surtout entendront la voix de Sa Grandeur Mgr. Bacon, le digne évêque de Portland, dont le clergé et les orailles se trouvent sans écoles, sans résidences, sans convents.

— Les hostilités sont commencées en Italie, en Bohême et en Silésie. Victor-Emmanuel a fait traverser le Mincio à son armée dans la matinée de samedi, le 23 juin, et l'a conduite au centre même du quadrilatère. Dans sa marche à la rencontre des Italiens, l'armée autrichienne fut attaquée en face de Vérone. Après une bataille qui a duré la journée, les Autrichiens refoulèrent les Italiens, prirent d'assaut Monte Ventio et Custozza où ils firent 2000 prisonniers, et triomphèrent de toutes parts des Italiens, qui furent obligés de repasser immédiatement le Mincio, laissant Cialdini à la tête du 4e corps sur les bords du Pô qu'il venait de traverser seul aux prises avec les Autrichiens. Ces derniers ont franchi les frontières italiennes et ont pris position sur le territoire de leurs ennemis. Cette première défaite de Victor-Emmanuel a beaucoup d'importance et peut anéantir tout le plan de campagne de ce côté contre l'Autriche.

Il est rumeur que l'Italie a demandé l'assistance de la France contre l'Autriche, et offre en échange l'Île de Sardaigne, en sus des importantes concessions faites dans la question romaine. Si la France accepte, nous ne tarderons pas à voir la Russie entrer en campagne.

Du côté du nord, l'Autriche n'est pas moins victorieuse, s'il faut en croire ses bulletins. Une bataille désespérée a eu lieu le 27 juin entre les Prussiens et les Autrichiens, en Bohême près de Skalitz. Les Prussiens ont été battus, et mis en déroute, laissant leurs blessés et leurs morts sur le champ de bataille. Après la bataille le major prussien est venu demander au général Benedek une armistie qui lui a été nettement refusée.

L'armée de Hanovre, que les Autrichiens n'ont pu rejoindre à temps, a dû se rendre à discrétion aux Prussiens. Cette capitulation prive les Autrichiens d'un corps de 30,000 hommes.

— Naples est dans la terreur. Dans la crainte d'une grande conjuration bourbonnienne, les autorités sévissent de tous côtés : chaque jour, on entasse les prisonniers par centaines, et pas un seul n'a été interrogé depuis deux mois. Les journaux conservateurs sont supprimés. La moitié des trente-six paroisses de Naples ont été privées de leurs curés. A Capoue 300 prêtres sont logés dans les prisons de l'État. La suppression de tous les ordres religieux a été proposée par le gouvernement comme une mesure de morale et de justice, comme un acte de progrès et de liberté, et adoptée au milieu des applaudissements de la foule. L'Italie veut livrer bataille au pouvoir de l'Église, en même temps qu'à l'Autriche, et regarde comme plus dangereux que les Autrichiens ses prétendus ennemis de l'intérieur, les prêtres, les moines et les religieux.

Le St.-Père est très-affligé des nouvelles qui lui arrivent de tous les points de la péninsule. Le car-

dinal Antonelli se rétablit peu à peu. Son éminence a reçu une lettre autographe de l'Empereur des Français, sur le rétablissement de sa santé. La résignation du cardinal-secrétaire est dans les mains du Pape, et on lui donne pour successeur le cardinal Altieri.

— En Angleterre, le cabinet Russell-Gladstone a été battu dans les Communes par une majorité de 11 voix sur un amendement au projet de loi de réforme, proposé par lord Dunkellin. Le ministère a offert sa résignation qui a été acceptée par la Reine. Lord Derby a été appelé à former un nouveau ministère.

— Voici d'après un correspondant de Londres au *Cork Herald*, les noms de ceux qui composeront probablement le nouveau ministère anglais :

Premier Lord du Trésor—Lord Derby.  
Chancelier de l'Échiquier—Mr D'Israeli.  
Secrétaire de l'Intérieur—Mr Hardy, (Université d'Oxford.)  
Secrétaire pour l'étranger—Lord Stanley.  
Secrétaire pour les colonies—Lord Cranbourne.  
Ministre pour les Indes—Lord Ellenborough.  
Ministre de la guerre—Gén. Peel.  
Premier lord de l'Amirauté—Sir John Pakinton.  
Lord Chancelier—Lord Chelmsford.  
Maître général des postes—Duc de Buccleuch.  
Bureau des Travaux—Sir Stafford Northote.  
Procureur général—Sir Hugh Cairns.  
Solliciteur général—Mr. Bowill.  
Lord Lieut. d'Irlande—Duc de Montrose.  
Procureur général pour l'Irlande—Mr. White-side.  
Solliciteur général—Mr. George.  
Lord avocat d'Ecosse—Mr. Gordon.  
Solliciteur général—Mr. Patton.

— L'Espagne est encore à réprimer ses troupes insurgées ; elle a vu couler le sang dans ses rues ; deux régiments s'étaient révoltés aux cris de vive la république, vive Prim, plusieurs centaines de paysans s'étaient unis à eux, la lutte entre les troupes fidèles et les rebelles a duré 20 heures, plus de 600 personnes ont été tuées. Le gouvernement a triomphé de la révolte, au prix de grandes pertes.

Une autre possession de l'Espagne, l'Île de Cuba, est en révolte. Les ennemis de l'Espagne dans l'Amérique du Sud, le Chili et le Pérou ont été la cause de cette insurrection, qui est devenue sérieuse et menace la domination de la mère-patrie sur cette île.

## DE L'EMIGRATION.

(Suite et fin.)

### QUATRIÈME ARTICLE.

Pour nous résumer sur la vente des boissons, nous dirons : nous avons des lois pour protéger les oiseaux et les poissons : nous devrions avoir une loi pour protéger la femme et les enfants du buveur, et le buveur lui-même. Disons mieux : une loi pour la protection de nos paroisses contre la contagion de l'ivrognerie.

Des associations de secours, dont le but est de venir en aide aux colons pauvres établis sur des terres nouvelles, seraient aussi très-utiles pour activer la colonisation.

Il ne s'agit pas de pousser les ouvriers des villes à prendre des terres; il faut seulement encourager les gens de campagnes à se diriger, non dans les villes ou les Etats-Unis, mais dans nos townships, et les aider dans les rudes labeurs du défrichement. Les riches, dans notre heureux pays, n'ont pas, grâce à Dieu, de taxes des pauvres à payer; on ne remarque pas, non plus, de dégoût trop prononcé pour la culture des terres. Eh bien! profitons de notre position; couvrons le Bas-Canada de nos nationaux; développons, multiplions leurs rangs: leur nombre sera le plus sûr rempart de notre nationalité contre l'absorption des étrangers. Sachons donc, au nom de la religion et de la patrie, donner quelques oboles.

Nous disons au nom de la religion; car la conduite des Canadiens émigrés aux Etats-Unis confirme (nous parlons d'après les témoignages les plus irrécusables) cette vérité, vieille comme le monde, que les sociétés corrompues et sceptiques exercent la plus fatale influence sur la foi et les mœurs. Les Irlandais et les Canadiens en sont de tristes exemples dans la triste société américaine. Ici, nous ne prendrons pas la peine inutile de produire et de discuter des témoignages pour réfuter des hommes à parti pris, renégats du sentiment patriotique, qui ont la mauvaise foi de juger des hommes et des choses par les exceptions, et qui n'hésitent pas à nier l'évidence, pour dénigrer leur pays, tromper leurs compatriotes, et favoriser l'émigration.

Nous disons au nom de la patrie; car la colonisation est une œuvre éminemment nationale; et nous avons beaucoup de ces hommes, déshérités de la fortune, mais honnêtes, sobres, laborieux, qui n'ont besoin que d'un peu d'aide pour devenir de bons cultivateurs, propriétaires dans nos cantons.

Plusieurs plans ont été proposés pour la formation de sociétés de colonisation. Ceux qui requièrent une mise de fonds en commun, l'emploi d'agents, le travail collectif, puis la liquidation de la société, n'ont jamais réalisé les espérances des associés. Les essais de ce genre dans les premières colonies anglaises, dans l'Algérie française, et tout dernièrement dans le district de Québec, n'ont fait que prouver la même chose, savoir: la supériorité du travail individuel dans l'œuvre colonisatrice, et l'utilité, pour ne pas dire la nécessité de l'essor libre et individuel de l'homme et de la famille pour l'établissement et les progrès de l'industrie agricole.

D'après ce qui a été fait dans le pays seulement, on peut conclure aujourd'hui que, pour éviter les mécomptes, les déboires et les regrets, on doit considérer les associations de colonisation comme purement patriotiques et charitables, véritables sociétés de secours, où les membres donnent, sans arrière-pensée de spéculation, aux colons sobres et honnêtes, déjà établis sur des lots, mais que des accidents ou la pauvreté empêchent d'ensemencer leurs terres ou de faire les premières avances pour le défrichement. Les missionnaires qui résident au milieu des colons, servent de canal à la distribution des secours, et préviennent les abus de confiance. Des comités d'association dans chaque paroisse, présidés et dirigés par le curé, recrutent des associations plus générales pour la gestion des affaires. De telles sociétés

ont déjà bien aidé la colonisation dans certains comtés: si elles embrassaient tout le Bas-Canada, quel élan elles lui imprimeraient!

M. S. Drapeau suggère l'idée que "le gouvernement pourrait étendre sa sollicitude sur les développements de ces associations, en faisant bénéficier d'une allocation annuelle de cent piastres à toute paroisse qui serait formée en association de secours." Ce seraient des allocations analogues à celles des instituts des artisans dans les campagnes, mais beaucoup plus utiles.

Cependant, un des principaux effets des sociétés de secours est de porter l'attention des paroisses sur la colonisation, et de leur communiquer des renseignements sur des terres incultes à leur proximité.

Ne pourraient-elles pas employer leur influence pour réprimer ce luxe, que nous avons déjà signalé, et qui dans nos campagnes absorbe tant d'épargnes au détriment de la colonisation? Contre cette cause puissante d'appauvrissement, qui tend malheureusement à se généraliser, on ne peut, sans doute, employer que les moyens moraux; cependant, les associations de secours pourraient, à l'instar des sociétés de tempérance, engager les chefs de famille avec leurs enfants, à renoncer aux voitures et aux attelages de pur agrément, aux riches étoffes importées, aux parures luxueuses, et à porter de préférence les toiles et les étoffes fabriquées dans la famille.

Car ce que disait le P. Charlevoix en 1720 est encore vrai: Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur un des patriarches; il faudrait, pour faire subsister de si nombreuses familles, qu'on y menât aussi la vie des patriarches, mais le temps en est passé." Oui, la simplicité des mœurs patriarcales est passée, et elle ne reviendra plus; mais du moins faut-il s'efforcer de mettre des bornes à ce fleau du luxe, qui, comme le vol et l'assassinat, fournira toujours son contingent d'émigrants; mais ce contingent sera plus ou moins considérable, selon les progrès du luxe lui-même.

Mais si, dans notre état de société, l'industrie domestique n'est pas suffisante pour habiller la classe agricole, les manufactures indigènes lui vendraient, à meilleur marché, des étoffes plus durables que celles qu'on lui importe de l'étranger. C'est donc avec plaisir que nous apprenons que de nouvelles fabriques de drap s'élèvent en ce moment dans le pays, et vont s'ajouter aux quarante sept qu'il possédait déjà en 1861. C'est un beau progrès, puisqu'en 1851, il n'en avait que dix-huit. La crise américaine, comme nous l'avons déjà dit, nous est d'un grand secours sous ce rapport.

Il nous reste encore à désirer des fabriques de toile: nous n'en possédons aucune, que nous sachions. Depuis quelques dizaines d'années on a beaucoup parlé, dans le Haut et dans le Bas-Canada, de l'industrie linière. Elle s'est établie et heureusement développée dans le Haut-Canada, où la culture du lin se fait aujourd'hui en grand et avec de bons profits, tandis que dans le Bas-Canada, malgré les efforts de la chambre d'Agriculture, malgré que le gouvernement ait fait venir de Russie de la graine qu'il a vendue aux cultivateurs par l'entremise des sociétés d'agriculture, aucune fabrique n'a encore été élevée. Et par suite, la culture du lin s'est peu développée. Il faut la manufacture qui broie la paille de lin, et la réduit en filasse; ou qui achète la paille de lin, et vend la toile ou la filasse. C'est donc

vers ce but que doit se porter la sollicitude du gouvernement pour créer l'industrie linière.

Quelques-uns ont demandé l'aide du gouvernement pour la construction des chapelles et l'entretien du culte religieux dans les townships. Nous croyons ce système d'octroi difficilement applicable à une population entremêlée de sectes dissidentes. Les dépenses pour les fins religieuses devraient être couvertes par les sociétés de secours et l'association de la Propagation de la Foi. Ou sait en effet que le Canadien ne vit pas seulement de pain matériel; il lui faut, pour son bonheur et celui de sa famille, le secours de la religion. C'est en satisfaisant ce besoin que l'association de la Propagation de la Foi a contribué efficacement à l'établissement de plusieurs cantons. C'est donc faire preuve de patriotisme autant que de charité chrétienne que d'appartenir à cette belle association.

Le célèbre d'Iberville, au retour de glorieuses expéditions à Terre-neuve, disait au gouvernement français que "le véritable moyen d'empêcher les Canadiens de courir dans les bois, c'était de les pousser à la pêche et au commerce."—S'il reparuissait aujourd'hui dans la Nouvelle-France, il verrait le commerce florissant, la pêche en progrès, et les Canadiens courant non plus dans les bois, mais dans les États-Unis. Poussez les Canadiens dans les bois, pourrait-il dire au gouvernement d'aujourd'hui; ouvrez des chemins, donnez des lots; rendez facile la transformation de la forêt en champs cultivés." Et les colons, s'ils avaient l'influence et l'organisation des marchands, s'ils pouvaient se réunir comme eux, ne manqueraient pas de dire: "Il nous faut des chemins dans tels et tels cantons pour en relier les terres aux voies ferrées et aux marchés; il faut quelques octrois gratuits, quelques primes d'encouragement pour un prompt défrichement, le droit de vendre nos bois etc.: et leurs demandes seraient écoutées; on les trouverait raisonnables: il serait urgent d'y accéder. Mais les pauvres colons n'ayant ni assemblée pour exprimer leur vœux; ni influence pour imposer leurs vœux; n'ayant que des larmes cachées à répandre, on trouve leurs demandes mal fondées ou inopportunes et on les laisse crier.

Mais, dira-t-on, le gouvernement ne peut pas tout faire. Nous le savons: voilà pourquoi nous ne lui avons demandé que ce qu'il peut et doit faire. Nos demandes sont celles de ses employés les plus compétents, et de ses amis les plus intelligents. Ce ne sont pas les mauvais instincts du peuple que nous voulons flatter, c'est uniquement le langage de la vérité, du droit et du devoir que nous voulons faire entendre. Et si nous pouvons être entendus de tous nos compatriotes qui ne craignent pas l'émigration ou ses causes, nous leurs dirons:

Vous qui êtes nés sur ce coin de terre qu'on appelle le Canada, vous n'avez, tout bien considéré, rien à envier aux autres peuples de la terre; vous êtes d'une race que la Providence semble avoir conduite au milieu des épreuves et réservée pour quelque chose de grand. Aimez donc votre patrie; respectez votre vocation; restez fidèles à votre poste.

Ici, vous avez ce que nulle part ailleurs vous ne trouveriez dans de meilleures conditions: l'espace pour déployer votre activité, et acquérir une propriété; la liberté religieuse, civile et politique pour vous mouvoir à l'aise dans l'exercice de vos forces et de vos facultés.

Soyez donc économes, laborieux, prévoyants, religieux; et demandez avec calme, constance et respect ce que vos institutions vous autorisent à demander. Mais gardez-vous de ces hommes turbulents et séditieux, qui ne savent que dénigrer et calomnier: ils ont été partout le fléau des peuples.

Pour aimer davantage votre sol et vos institutions, considérez la situation sociale de l'une des premières nations du monde, et vous trouverez que la condition du cultivateur canadien est préférable à celle du cultivateur de la vieille France.

En effet, depuis plusieurs années, on se plaint en France que les populations rurales désertent les campagnes pour aller habiter les villes; que l'industrie agricole manque d'hommes et de capitaux; qu'elle se désorganise de plus en plus, épuisée par les impôts qu'elle paie à l'État et aux oisifs des villes; que le prix de vente de ses produits ne peut couvrir le prix de revient; que les propriétés foncières vont toujours se morcelant et se grévant d'hypothèques: bref, les plaintes de l'agriculture ont été si générales, et ont paru si fondées, que le gouvernement vient de nommer une commission pour s'enquérir de leurs causes et des moyens d'y remédier.

En attendant le résultat de l'enquête, des hommes compétents qui ont sondé les plaies de l'agriculture, nous disent qu'elle a été directement frappée de toutes les atteintes portées, depuis le seizième siècle, à l'ordre moral; que viciée dans son principe plus profondément que les autres professions usuelles, elle ne sera réorganisée que lorsque la société toute entière reposera de nouveau sur la religion, la famille et la propriété; que la profondeur du mal dont elle se plaint tient surtout à ce que la France, qui, pour les deux tiers, est agricole, a cependant été organisée en vue des intérêts exclusifs de l'autre tiers. Voilà du moins les idées de M. Le Play, commissaire général des expositions de 1855, 1862, 1867.

Voilà donc, pour la classe agricole en France, le bilan d'une douzaine de révolutions environ qu'elle a subies depuis soixante et dix-sept ans: à chacune de ces révolutions les impôts ont augmenté. Avis au lecteur. Ajoutons que tout cela ne recommande guères le système des impôts fonciers, que certains hommes à théories auraient voulu nous imposer. Espérons que notre système de taxation sera toujours organisé en vue de favoriser la classe agricole: c'est la planche de salut d'un peuple.

Mais revenons à notre sujet; et, pour terminer, jetons un coup d'œil sur notre voisine, la république américaine. Considérons la condition de plus de deux cent mille compatriotes, exilés sur les terres de Babylonie. En général, ils regrettent leur pays; il n'y a guères, parmi eux, que ceux qui sont dégradés, tombés dans les vices grossiers et l'apostasie, qui le maudissent; quelques-uns, formant exception, ont acquis de la fortune en économisant; d'autres en très-petit nombre, sans être riches, mettent de côté quelques épargnes; la masse vit au jour le jour; ceux qui travaillent dans les manufactures épuisent en peu de temps leur santé; ils gagnent beaucoup, mais dépensent en proportion; s'ils tombent malades, ils sont réduits à la misère; en plusieurs endroits ils succombent aux maladies indigènes.

Sous le rapport moral et religieux, leur position est

encore plus déplorable que sous le rapport matériel. Les apostasies sont communes, et les meilleurs ne laissent pas toujours la foi à leurs enfants : la conduite d'un trop grand nombre fait mépriser le nom canadien : à New-York, par exemple, un rapport de police montre que les Canadiens forment proportionnellement la majorité parmi les repris de justice.

Malgré tout cela, grand nombre de Canadiens émigrent, et continueront d'émigrer aussi probablement que le St. Laurent continuera de couler ; plusieurs iront encore chercher fortune aux États, conduits par les mêmes motifs que ceux qui veulent s'immortaliser par la découverte du mouvement perpétuel. Mais sachons faire deux parts bien distinctes parmi les émigrants : les uns ne font subir aucun dommage au pays par leur départ ; les autres, au contraire, le privent de citoyens utiles qu'il faudrait retenir : c'est pour ceux-là que nous réclamons l'emploi des moyens que nous avons énumérés.

S. Tassé, Père.

### Expériences sur la production artificielle du froid,

faites par MM. J. Dubuc et F. Doherty, à la séance de la distribution des prix du Collège de Montréal.—3 Juillet 1866.

Messieurs,

“ L'homme propose et Dieu dispose. ” Ce proverbe m'était connu depuis longtemps déjà, mais c'était aux derniers événements de ma vie de collège qu'il était surtout réservé de m'en faire sentir l'exactitude.

Excités par l'exemple de ceux qui nous ont précédés dans l'étude des sciences physiques ; jaloux de mériter, comme eux, vos applaudissements, nous avons préparé, pour ce jour, une brillante série d'expériences. Le sujet était des plus grandioses : il s'agissait de l'électricité atmosphérique. Vous auriez vu les éclairs jaillir de la nue, vous auriez entendu les grondements du tonnerre. La foudre serait tombée ; elle aurait produit sous vos yeux ces effets qui excitent à la fois l'admiration et la frayeur. Vous l'eussiez vue se faire tour à tour fondeur, vitrier, chimiste, photographe et exécuteur des hautes-œuvres ; car, messieurs, il était entendu qu'un scélérat de lapin qui s'est rendu célèbre par ses forfaits, serait foudroyé en cette circonstance.

À la théorie des orages et de la foudre, devait succéder celle des aurores boréales : Nous aurions mis sous vos yeux les expériences imaginées récemment par M. DeLarive, expériences qui ont eu un si grand retentissement et qui reproduisent jusque dans ses moindres détails le splendide phénomène des aurores.

À la réalisation de ce plan s'opposait une difficulté : Nous manquions d'une source d'électricité suffisante ; car pour d'aussi grands effets, il n'y avait pas à compter sur les instruments qu'on emploie d'ordinaire dans les cours de physique.

La maison s'est chargée de lever cette difficulté. On a écrit à M. Ruhmkorff de Paris pour lui demander le grand appareil d'induction qui lui a valu, ces années dernières, le prix de 50,000 francs institué par l'Empereur Napoléon III. L'appareil a été construit et envoyé à la ligne des steamers canadiens, mais la Providence a permis qu'il fût oublié dans les dépôts du Havre ou de

Liverpool, de sorte que ce sera demain seulement ou après-demain qu'il nous parviendra.

C'est jeudi dernier que nous avons acquis la certitude de ce regrettable contre-temps.

Nous nous sommes vus alors entre deux couteils ; il fallait ou bien laisser, dans la séance de ce jour, une lacune des plus considérables, ou bien essayer de combler cette lacune par un travail précipité.

Ce dernier parti n'était peut-être pas le plus sage, c'est pourtant celui que nous avons adopté, et voilà messieurs, comment nous sommes amenés à vous entretenir aujourd'hui de la *production artificielle du froid*.

Ce sujet ne comporte qu'un petit nombre d'expériences peu brillantes pour la plupart ; je sens toutefois qu'on bien traité il aurait pu vous plaire et exciter vivement votre intérêt.

Je vous prie, messieurs, d'avoir pour agréables les efforts que nous avons faits dans ce but, et de ne pas nous refuser votre bienveillante indulgence dont nous avons besoin aujourd'hui d'une manière toute particulière.

### I.

Toutes les méthodes employées pour obtenir du froid peuvent être ramenées à un principe général qu'on peut énoncer ainsi :

“ Chaque fois qu'il se produit un écartement entre les molécules d'un corps, il y a absorption de chaleur par ce corps et, par suite, refroidissement du milieu ambiant. ”

Une expérience nous fera comprendre ce principe et en démontrera la justesse.

Vous voyez ici une machine pneumatique, autrement dite une pompe à air, et par dessus cette machine une grande cloche de verre. Je vais allumer quelques bougies qu'on a disposées autour de la cloche..... Vous devez voir actuellement toutes les flammes avec une égale facilité. Je donne quelques coups de pistons..... Maintenant certaines flammes doivent vous paraître voilées et comme obscurcies par un nuage. Voici l'explication de ce fait.

En faisant jouer les pistons, j'ai enlevé une partie de l'air renfermé dans la cloche : l'air qui restait s'est trouvé alors moins resserré, il a occupé un espace plus considérable qu'auparavant et toutes les particules dont il se compose se sont écartées les unes des autres. Or, d'après notre principe cet écartement a dû amener un refroidissement dans la cloche, et la preuve qu'il en a été ainsi, c'est la formation du brouillard qui vous empêchait de voir distinctement les bougies allumées ; ce brouillard, en effet, n'a pu avoir d'autre cause que le refroidissement de la vapeur d'eau mélangée à l'air de la cloche.

Cette expérience, Messieurs, est devenue le point de départ des théories modernes sur la formation des nuages et de la grêle.

Voici une couche d'air humide qui s'échauffe par son contact avec la terre ; bientôt elle s'élèvera en vertu de sa force élastique, montera jusque dans les hautes régions où l'atmosphère est très-raréfiée, s'y détendra comme un ressort que l'on cesse de comprimer et la vapeur qu'elle contient sera précipitée sous forme de nuage.

Il est très-probable que la grêle aussi résulte d'un

dilatation subite de l'air. C'est l'idée que M. l'abbé Sanna-Solaro développait, il y a deux ans, avec une habileté remarquable, devant l'académie des Sciences de Paris. (1) Pour comprendre son système, dans ce qu'il a de plus essentiel, considérons un nuage chargé d'électricité. Il est, selon nous, saturé des deux fluides de noms contraires, à la surface supérieure et à la surface inférieure. La tension électrique comprime le nuage jusqu'à ce que la réunion des deux électricités ait eu lieu, jusqu'à la décharge électrique, jusqu'au coup de tonnerre! Alors la réaction se produit, le nuage comprimé se détend subitement, il se fait une énorme dilatation dans la masse; la vapeur se condense, se congèle presque aussitôt et la grêle tombe.

Plus le coup de tonnerre est fort, plus les grêlons doivent se former vite. S'il est faible et la tension insuffisante, le nuage se condense seulement et de grosses gouttes de pluie, celles qui auraient fait de la grêle, tombent jusque sur le sol.

L'observation vient à l'appui de ces idées théoriques. Tout porte à croire, en effet, que les grêlons ont dû se congeler à la surface avant d'être solidifiés à l'intérieur, car la surface est extrêmement dure, semblable à de la glace, tandis que l'intérieur se rapproche de la texture de la neige ou reste même à l'état liquide. Nous avons pu remarquer aussi que les premières gouttes des orages sont extrêmement larges et qu'il tombe souvent après un coup de tonnerre de prodigieuses quantités de pluie.

\*\*\*

Lorsqu'une substance solide fond, quand elle devient liquide, il se fait un écartement tel entre ses molécules, qu'elles peuvent glisser ensuite librement les unes autour des autres. Il suit de là que ce passage de l'état solide à l'état liquide peut devenir une source abondante de froid, et il ne reste plus qu'à savoir comment l'utiliser.

Faudra-t-il prendre les matières solides et les mettre sur le feu pour les fondre? mais ce serait une simplicité digne de figurer à côté de celle d'un brave homme qui, voyant son cheval plier sous un lourd fardeau et voulant le soulager, ne trouva rien de mieux que de prendre le fardeau sur ses épaules et de monter, ainsi chargé, sur le dos du pauvre animal.

Faire fondre les matières solides sur le feu, et cela pour obtenir du froid! si cette idée a pu surgir dans quelque cerveau, ce n'est pas assurément dans celui de ces ouvriers qui travaillent dans les fonderies et qui, pour ne pas être dévorés par les ardeurs de la flamme, se voient dans la nécessité de se faire jeter continuellement sur les épaules des averses d'eau froide.

Avec votre permission, messieurs, je proposerai un autre plan: ce sera de mettre à contribution cette force puissante à laquelle on a donné le nom d'*affinité chimique*. Je m'explique:

Dans la nature, il n'y a pas de substance qui n'ait, je pourrais dire, ses amitiés particulières, qui ne possède une tendance plus ou moins prononcée à s'unir avec telle ou telle autre substance. Ainsi le sucre s'accorde parfaitement avec l'eau. C'est tellement vrai que si vous les mettez ensemble dans un verre, vous

voyez aussitôt le sucre disparaître et se changer en liquide afin de pouvoir s'unir plus intimement avec l'eau.

Ce que je dis du sucre est vrai pour les autres corps, même les plus durs, comme sont les métaux.

Ainsi le cuivre qu'on ne pourrait fondre qu'à l'aide d'un violent feu de forge, le cuivre a l'amour de l'eau forte! Mettez-le dans cette liqueur et il y disparaîtra aussi facilement que le sucre disparaît dans l'eau. Cette expérience que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de faire vous-mêmes, vaut la peine d'être tentée.

Voici donc un verre où se trouve de l'eau forte appelée aussi acide nitrique, acide azotique; j'y plonge cette lame de cuivre...

Vous pouvez apercevoir une vapeur épaisse qui s'élève dans l'air. C'est signe que l'opération marche bien...

Actuellement le cuivre est complètement disparu et la transparence du liquide n'est aucunement troublée, seulement il est devenu de couleur verte, tandis qu'il était jaune avant l'expérience.

Ne perdons pas de vue le principal objet de nos recherches, et voyons si ce passage du cuivre à l'état liquide aura engendré du froid... Je suis obligé de vous dire, messieurs, que nous sommes arrivés à un résultat entièrement opposé à celui que nous voulions obtenir: Au lieu de froid, nous avons produit de la chaleur. C'est si vrai que le thermomètre que je viens de plonger dans le liquide monte à vue d'œil.

Nous aurions dû nous attendre à ce résultat, messieurs. Il y a ici, en effet, une double action: 1<sup>o</sup> fusion du cuivre; 2<sup>o</sup> union du cuivre avec l'eau forte. La première de ces actions a dû, j'en suis persuadé, donner du froid, mais la seconde, comme toutes les actions chimiques, a dû produire de la chaleur. La chaleur engendrée ayant été plus considérable que le froid, il en est résulté, en dernière analyse, une élévation de température.

Ceci nous montre, avec évidence, que tous les corps solides ne sont pas aptes à être employés comme source de froid, par voie de fusion. Il faudra les choisir tels qu'ils puissent être amenés promptement à l'état liquide par leur affinité réciproque, sans néanmoins dégager trop de chaleur. Après de nombreuses recherches, les physiciens sont parvenus à en trouver un grand nombre qui satisfont pleinement à cette double condition. Ce sont ces corps qui forment ce qu'on nomme les *mélanges réfrigérants*: je vais vous rappeler la nature de quelques-uns de ces mélanges:

Une partie de neige mêlée à une partie égale de sel ordinaire produit un froid de 17 degrés au-dessous de zéro.

Neuf parties de phosphate de soude avec quatre parties d'eau forte amènent un abaissement de température depuis 10 degrés au-dessus de zéro, jusqu'à 29 degrés au-dessous.

Enfin huit parties de sulfate de soude et cinq d'acide chlorhydrique font descendre le thermomètre depuis 10 degrés au-dessus de zéro jusqu'à 17 au-dessous. C'est ce dernier mélange qu'on emploie communément dans les familles pour obtenir de la glace en été.

L'appareil qu'on emploie pour cela et dont vous voyez ici le modèle, est connu sous le nom de *glacière des familles*. Il est divisé en quatre compartiments concentriques. Au centre est l'eau à congeler; dans

(1) De Parville, causeries scientifiques.

le compartiment suivant est placé le mélange réfrigérant, le troisième contient encore de l'eau, et enfin le compartiment extérieur est rempli d'une substance peu conductrice du calorique qui a pour effet d'empêcher la chaleur de l'appartement de pénétrer jusqu'au mélange réfrigérant, ce qui en neutraliserait l'effet.

Je vais en ce moment retirer de l'appareil l'eau que nous y avons mise au commencement de la séance, et j'espère pouvoir vous l'offrir sous forme de glace...

(L'eau congelée est retirée de la glacière—on la passe au public.)

\* \* \*

Nous avons passé en revue, messieurs, deux méthodes propres à produire le froid : la *dilatation des gaz* et le *passage des solides à l'état liquide*. Il en existe une troisième beaucoup plus efficace encore, c'est la *vaporisation*, ou le passage de l'état liquide à l'état gazeux. C'est ici, en effet, que nous voyons se produire l'écartement le plus considérable entre les molécules matérielles. Cet écartement est tel que la vapeur occupe quelquefois un espace deux mille fois plus grand que le liquide qui lui a donné naissance.

Nous avons journellement occasion de constater la production du froid par évaporation. Ainsi, d'où vient la fraîcheur que vous ressentez au visage ou sur les mains quand vous les lavez avec de l'eau ? Elle provient en très-grande partie de ce que cette eau se vaporise et que pour s'évaporer elle absorbe une forte quantité de chaleur qu'elle enlève à votre corps.

Voici un vase dans lequel ce principe est utilisé pour obtenir de l'eau fraîche, même par les plus grandes chaleurs. Son nom, qui paraît être d'origine arabe, est *Alcaraza*. On remplit l'alcaraza d'eau ordinaire. Cette eau suinte à travers les parois qui sont légèrement poreuses et vient s'évaporer sur la surface extérieure. Mais la vapeur ne peut se former qu'aux dépens de la chaleur du vase et de son contenu. Il n'y a peut-être pas de famille en Espagne qui ne soit munie d'un ou plusieurs alcarazas, et malgré la chaleur accablante de cette contrée, on y trouve toujours une boisson rafraîchissante et très-agréable.

Si l'évaporation, au lieu de se faire dans l'air, avait lieu dans le vide, elle serait beaucoup plus prompte et produirait des effets bien autrement énergiques.

Pour le démontrer dans les cours de physique, on a coutume de répéter une jolie expérience imaginée par Leslie. On place une capsule peu profonde contenant de l'eau, sur un vase plus grand rempli d'acide sulfurique, puis on porte le tout sous le récipient de la machine pneumatique. Lorsqu'on fait jouer les pistons de cette pompe, c'est-à-dire lorsqu'on fait le vide, la vapeur se forme en grande quantité non-seulement à la surface, mais au sein même de l'eau contenue dans la capsule. Cette eau entre en ébullition comme si on la chauffait sur le feu. Elle n'est pourtant pas très-chaude, loin de là, car celle qui n'a pas été vaporisée se change bientôt en glace. L'acide sulfurique n'a été là que pour absorber la vapeur au fur et à mesure de sa formation et pour maintenir ainsi un vide plus parfait.

Cette expérience évidemment demande à être vue de près ; d'ailleurs, je dois ajouter qu'elle est extrêmement difficile à réussir. Nous allons la remplacer par une autre que je trouve bien plus surprenante encore et que

nous aurons peut-être moins de peine à mener à bonne fin.

Voici l'appareil qui va nous servir ; c'est le chrysothore de Wollaston, consistant en un tube de verre recourbé en syphon et muni à ses deux extrémités de deux boules d'inégale grosseur. Le vide a été fait à l'intérieur aussi parfaitement que possible, de telle sorte qu'il ne contient rien autre chose que de l'eau.

Je fais passer une portion de cette eau dans la petite boule et je me propose de la faire geler, sans y toucher aucunement. Pour cela, je plonge la grosse boule dans un mélange réfrigérant.....

Tout le monde comprend ce qui se passe actuellement. D'après un principe découvert par le célèbre Watt, lorsque deux vases communiquent, la vapeur ne peut pas avoir plus de tension dans l'un que dans l'autre ; or nous avons ici deux boules qui communiquent par un tube ; la plus grosse se trouvant considérablement refroidie, la vapeur s'y condense à mesure qu'elle y pénètre. Dans cette boule donc pas de tension de la vapeur et, comme conséquence, pas de tension dans le tube et la seconde boule. Tout l'appareil est dans les conditions d'un vide aussi parfait, au moins, que celui de la machine pneumatique, et l'eau doit s'y congeler.....

Je viens, messieurs, de vous exposer la théorie de la production artificielle du froid. Je vous ai montré une application ingénieuse de cette théorie dans les alcarazas et la glacière des familles ; mais c'est à mon cher condisciple, M. Doherty, qu'est réservé l'honneur d'expliquer, avec les détails convenables, les étonnants résultats pratiques que l'industrie a su obtenir en combinant ces divers principes.

## II.

Messieurs, je n'essaierai point de décrire tous les appareils imaginés dans le but de produire le froid. Cette tâche serait trop laborieuse et deviendrait fatigante par la multiplicité des détails dans lesquels je serais obligé d'entrer.

Je me bornerai donc à vous parler d'une invention toute récente et qui a eu le plus grand retentissement : il s'agit de la machine Carré, ainsi nommée du nom de son inventeur. Après de longs tâtonnements et des essais plus ou moins infructueux, M. Carré est parvenu à livrer au public l'appareil dont vous avez le modèle sous les yeux.

Quel est ici l'agent producteur du froid ? Ce n'est ni l'eau, ni l'alcool, ni l'éther. C'est une autre substance moins commune, mais qui ne laisse pas d'être généralement connue. On la nomme parmi le peuple *alcali volatil*, *corne de cerf* ; parmi les savants raffinés, *azoture d'hydrogène*, enfin chez les uns comme chez les autres, *ammoniaque*. C'est de ce dernier nom que je me servirai désormais.

Naguère, messieurs, l'ammoniaque n'avait presque aucun emploi en dehors du laboratoire des chimistes : la faire respirer aux personnes qui avaient envie de se trouver mal, en faire boire quelques gouttes aux ivrognes qu'on voulait dégriser ou aux animaux qui étaient atteints de la maladie du charbon, voilà à peu près toute l'utilité qu'on en retirait. Or, voilà qu'aujourd'hui un bruit extraordinaire se fait autour de son nom. Il semble qu'il n'y ait point de miracle qu'on ne soit

en droit d'en attendre. Savez-vous bien, messieurs, qui lui a valu cette haute réputation ? C'est M. Carré, lorsqu'il a démontré qu'avec son secours il était capable de faire plus de glace que n'en produit le St-Laurent, beaucoup plus qu'il n'en faut pour approvisionner l'univers entier.

Avant de vous dire comment l'ammoniacque peut opérer un tel prodige, il ne sera pas inutile de faire plus ample connaissance avec elle.

Vous allez chez un apothicaire et vous lui demandez de l'ammoniacque ; aussitôt il vous présente une bouteille remplie d'un liquide ayant toute l'apparence de l'eau. Elevez le bouchon et approchez du goulot l'organe de votre odorat. Vous sentirez aussitôt une odeur vive et pénétrante qui vous fera verser des larmes, eussiez-vous mille raisons pour vous pâmer de rire.

De là vous conclurez que ce qu'on vous a vendu n'est pas purement et simplement de l'eau, mais vous ne pourrez pas savoir encore si l'ammoniacque est ou n'est pas un liquide.

La vérité est, messieurs, que ce n'est pas un liquide, mais bien un gaz, ou comme on disait autrefois, une espèce d'air, renfermé dans de l'eau. Cela s'appelle en termes techniques une *dissolution ammoniacale*. Rien n'est plus facile à obtenir que cette dissolution, ainsi que vous allez en juger.

Nous avons ici une cloche de verre qui, bien qu'elle paraisse vide, est pourtant pleine d'ammoniacque. Elle va me servir à vous montrer un phénomène vraiment surprenant. Je prends cette cloche qui plonge, comme vous le voyez, dans du mercure, et je mets son ouverture en contact avec l'eau que renferme le vase qui est à côté... Remarquez bien ce qui va se passer...

A peine l'eau a-t-elle été libre d'entrer dans la cloche, qu'elle s'y est précipitée comme poussée par une force irrésistible. L'ébranlement produit a été si fort que la cloche eut été infailliblement brisée si je n'avais eu soin de la choisir d'une forte épaisseur.

Voici maintenant l'explication de ce mystère :

L'ammoniacque a une telle soif d'eau, une tendance si forte à s'unir avec ce liquide, qu'elle s'y précipite instantanément aussitôt qu'elle en a la liberté. L'ammoniacque donc s'étant jetée à l'eau, il n'y avait plus rien dans la cloche, et comme, suivant un vieux proverbe, la nature a horreur du vide, ou peut-être à raison de la pression atmosphérique, cette cloche s'est remplie de liquide.

Telle est, messieurs, l'affinité de l'ammoniacque pour l'eau, que cinq cents volumes de la première peuvent se loger dans un volume de la seconde, et cette bouteille que nous avons supposé que vous alliez acheter chez le pharmacien, doit contenir, à moins de fraude, cinq cents bouteilles de gaz ammoniac.

En vous disant, messieurs, que l'ammoniacque aime à se trouver dans l'eau, j'ai oublié d'ajouter, chose très-importante, que cela ne doit s'entendre que de l'eau froide. Ne lui parlez pas de l'eau chaude, elle l'a en horreur, et loin de la rechercher, elle la fuit de toutes ses forces.

Il me sera facile de vous le prouver en versant dans cette capsule une petite quantité de dissolution ammoniacale que je chaufferai au moyen d'une lampe. Dans quelques moments je vous passerai la soucoupe et vous comprendrez, par l'absence de toute odeur, que l'ammoniacque a complètement évacué la place...

Lorsque nous avons chassé l'ammoniacque de l'eau, par le moyen de la chaleur, nous aurions très-bien pu, au lieu de la laisser se répandre dans l'air, la conduire dans un vase d'où elle ne put pas s'échapper. On voit ce qui aurait eu lieu alors : elle se serait refoulée sur elle-même, les molécules se seraient rapprochées les uns des autres et, l'attraction prenant le dessus, elles auraient fini par laisser l'état gazeux pour prendre l'état liquide.

C'est là, en effet, toute la théorie de la liquéfaction des gaz. Il est bien évident qu'une basse température doit favoriser grandement l'opération, aussi est-il assez ordinaire qu'on la fasse intervenir concurremment avec la pression.

Nous avons disposé l'appareil que vous voyez ici de façon à pouvoir transformer, comme je viens de l'expliquer, le gaz ammoniac en liquide ; mais nous avons craint que la forte tension qui se produit dans cette expérience ne causât quelque accident ; c'est pourquoi nous avons substitué à l'ammoniacque un autre gaz, l'acide sulfureux. Les principes, du reste, sont absolument les mêmes dans l'un et l'autre cas.

Le gaz acide sulfureux se produit dans ce vase, traverse ce tube, vient se laver dans l'eau de ce flacon ; puis, continuant sa route, arrive dans ce tube recourbé où il se condense. Devenu liquide, il s'écoule dans un vase disposé convenablement pour le recevoir. Pour que l'expérience réussisse mieux, nous allons entourer le tube et le flacon d'un mélange réfrigérant...

\* \* \*

Toutes les expériences que je viens de faire, messieurs, se trouvent réalisées dans l'appareil Carré.

Cet appareil se compose de deux vases unis par un tube. Le premier vase sert de chaudière et contient la dissolution d'ammoniacque. Cette chaudière étant placée sur un fourneau, on chauffe jusqu'à ce que le thermomètre marque 130 degrés. A ce moment toute l'ammoniacque doit avoir été chassée, par la chaleur, dans le second vase où elle s'est liquifiée à mesure qu'elle y pénétrait. Pour favoriser cette liquéfaction, nous avons placé le vase condensateur dans cette grande cuve remplie d'eau froide.

L'opération que je viens de décrire a dû être commencée d'avance, parce qu'elle exige une bonne demi-heure.

Actuellement, messieurs, nous allons donner une autre position à notre appareil : la chaudière va être plongée dans l'eau et le condensateur en sera retiré...

Nous l'avons déjà dit, l'ammoniacque craint l'eau chaude. C'est pour lui échapper qu'elle était venue se pelotonner dans ce vase condensateur, elle s'y est rapetissée jusqu'à se transformer en liquide.

Actuellement, l'eau d'où elle avait été chassée se refroidit dans la cuve et notre ammoniacque n'a rien de plus pressé que de venir s'y replonger. Vous vous rappelez avec quelle ardeur elle s'y précipite. En rapprochant ce fait des principes exposés par mon condisciple, vous devez juger que le vide est fait entre l'eau et l'ammoniacque liquide. Cette dernière qui est extrêmement volatile par elle-même, doit donc se vaporiser avec une rapidité extrême, et cela aux dépens de la chaleur de tout ce qui l'avoisine.

Cela étant, je prends ce vase de ser-blanc qui est

rempli d'eau et je le dépose dans une cavité que porte le vase condensateur. Il est indubitable que l'ammoniaque, en se vaporisant, refroidira suffisamment ce vase pour que toute l'eau soit gelée...

Toutefois, pour que l'expérience réussisse, deux petites précautions sont à prendre : Il faut verser de l'alcool autour du vase de fer-blanc, afin de le mettre en communication intime avec le condensateur ; en second lieu, il faut envelopper ce condensateur avec soin pour que l'air ne puisse communiquer aucune chaleur à l'ammoniaque et que la vaporisation de cette dernière se fasse complètement aux dépens de l'eau que nous voulons congeler.

Cette dernière phase de l'opération, messieurs, exige environ trois-quarts d'heure. Cette circonstance me privera du plaisir de pouvoir vous offrir la glace qui est en voie de se produire, mais l'essentiel était de montrer comment elle se forme.

L'appareil que vous voyez fonctionner, messieurs, est destiné aux usages du laboratoire ; M. Carré en construit de beaucoup plus considérables pour les besoins de l'industrie. Ces derniers, de forme plus compliquée, fonctionnent par le moyen de machines à vapeur et peuvent donner jusqu'à 500 livres de glace par heure au prix d'un sou les cinq livres ! n'est-ce pas là un résultat inattendu et véritablement prodigieux. Cette machine figurait à la dernière exposition de Londres où elle a excité l'admiration universelle.

En voyant ces énormes blocs de glace que vomissait la machine à chaque minute et qui paraissaient venir d'une fournaise ardente, on se demandait si l'on n'était pas le jouet de quelq'illusion. Chacun voulait les toucher, les palper pour bien s'assurer que c'était de la véritable glace.

Un naïf Irlandais, content d'être convaincu d'une façon aussi péremptoire, détacha un morceau d'un bloc glacé que l'on venait de retirer de l'appareil et le serra précieusement dans sa poche. "Je le garderai éternellement, dit-il à l'un de ses voisins, en souvenir de l'exposition de 1862." (1)

Ce n'était pas seulement le peuple, MM., qui montrait cet empressement à visiter la machine Carré : trois fois on a trouvé l'illustre Faraday, le premier savant de l'Angleterre, en admiration devant elle. Si je rappelle ce nom de préférence à tant d'autres, c'est que je tiens à lui donner la part d'éloges qui lui revient de cette magnifique invention. C'est Faraday, en effet, qui l'a préparée, en nous enseignant le premier la méthode pour liquéfier les gaz. Il était loin assurément de prévoir qu'une application aussi féconde jaillirait de ses recherches et de ses études purement spéculatives.

J'ai dit, messieurs, *application féconde*, car la production de 500 livres de glace par heure n'est pas la seule utilité de la machine Carré. Sans doute pour les usages domestiques, pour le luxe des tables, pour les malades souvent, pour les habitants des régions inter-tropicales, la facilité de se procurer de la glace est une amélioration véritablement importante ; mais il y a aussi des industries pour lesquelles cette fabrication sera un puissant auxiliaire. Dans l'industrie des produits chimiques on en tirera parti pour faciliter la cristallisation de certaines substances, telles que le sulfate de soude des eaux mères du sel marin, la paraf-

fine des huiles minérales, la benzine et l'acide acétique.

Enfin nous devons signaler, après de Parville, une dernière application qui pourrait acquérir une véritable importance.

Lorsque l'on fait congeler l'eau de mer, l'eau se solidifie seule, et les sels qu'elle renferme n'existent plus dans les glaçons. Sous l'influence d'un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro, l'eau de mer se sépare en deux parties : l'une qui est de l'eau pure, l'autre qui est une solution concentrée des sels qu'elle renfermait. Cette propriété bien connue est utilisée dans les salines de tous les pays du Nord pour obtenir sans frais la concentration de l'eau de mer destinée à fournir du sel marin.

On conçoit tout le parti qu'on pourrait tirer à bord des navires de cette épuration de l'eau de mer à l'aide d'un abaissement de température convenable. On obtiendrait ainsi de l'eau parfaitement pure, sans avoir recours aux appareils distillatoires de nos bâtiments actuels. M. Carré affirme qu'il y aurait grande économie sur l'ancien système à se procurer avec son appareil de l'eau pure destinée à l'alimentation et aux usages domestiques.

On aurait, en tout cas, l'avantage considérable d'avoir à sa disposition, d'une manière permanente, des moyens propres à abaisser la température à l'intérieur du bâtiment, quand elle devient intolérable dans la zone tropicale ; toute facilité pour se procurer de la glace nécessaire à la consommation et à la conservation des viandes ; puis enfin, la possibilité d'avoir constamment de l'eau potable pour l'usage des passagers.

Telles sont, messieurs, les considérations que nous avons à vous présenter sur la production artificielle du froid. Il ne nous reste plus qu'un devoir à remplir, c'est de vous remercier du bienveillant intérêt que vous nous avez témoigné durant tout le cours de cette séance.

## De l'Autorité en Philosophie.

Opposer une digue au torrent lorsque le torrent déborde et menace de tout ravager, c'est un immense bienfait. Tel est le but que se propose l'auteur d'un ouvrage sérieux auquel nous ouvrons volontiers nos colonnes, et dont nous publions aujourd'hui la préface. Philosophe profond, notre écrivain a sondé la plaie qui ronge les sociétés, et, en ami sincère des Canadiens, il leur propose le remède qu'il croit avoir découvert. Il s'adresse spécialement à la jeunesse sérieuse du Canada ; et c'est à elle aussi que nous confions ces pages, persuadés qu'une lecture attentive leur en fera retirer de précieux avantages.

### PRÉFACE.

Le genre humain, aussi bien que les individus qui le composent, est condamné à mener sur la terre une existence souvent traversée par des maux de toute sorte. C'est la prévarication initiale, proclamée par le Christianisme, et soupçonnée du moins par grand nombre de sages de l'antiquité, même païenne, qui a fait à l'homme cette dure condition. Mais sous l'empire de l'infinie bonté, il n'est point de mal absolument irrémédiable. A

(1) De Parville.

celui qui est tombé, et que sa chute a dégradé profondément, Dieu tend la main pour le relever. Ainsi, grâce à l'amour divin, l'humanité déchue peut non pas, il est vrai, reconquérir ici-bas son état primitif, mais s'en rapprocher indéfiniment par un mouvement ascensionnel sans terme assignable. Dans ce but, elle doit s'étudier elle-même et reconnaître les causes de ses souffrances pour les combattre. A chaque membre de la grande famille est imposé le devoir, et donnée la mission de signaler, selon qu'il le peut, ces causes fatales, de les attaquer, et d'opposer à leur influence tout ce qu'il a de moyens. C'est pourquoi, après y avoir longtemps pensé, sans aucune vue d'intérêt personnel, il le croit du moins, celui qui trace ces lignes s'est décidé à prendre la plume, et à communiquer à ses frères des réflexions qu'il espère devoir être utiles et salutaires.

Je me croirais suffisamment récompensé de mon travail s'il pouvait donner occasion à quelque esprit supérieur de traiter convenablement le sujet de cet écrit, que je crois être d'une importance capitale.

Si l'on étudie sérieusement et à fond, autant que possible, la société humaine, on sera frappé surtout d'une chose. Parmi les plaies qui la rongent, presque toujours, en beaucoup de lieux, le spectateur attentif en découvrira une singulièrement invétérée, large et profonde. On la voit s'ouvrir dès le berceau de l'humanité; et jamais dans la suite des âges elle n'a cessé de corrompre quelque partie de ce vaste corps. Mais depuis trois siècles elle a prodigieusement grandi, et le nouveau comme l'ancien monde en sont partout infectés.

Le mal dont je veux parler et que je déplore amèrement, se nomme MÉPRIS DE L'AUTORITÉ EN MATIÈRE DE CROYANCE.

A ces mots, je crains bien que quelque-uns ne soient tentés de sourire et de fermer le livre en disant que, sans aucun doute, l'auteur n'est pas de son siècle.

Or un jugement de cette sorte, dont nous n'aurions au reste aucun lieu d'être surpris, serait d'abord bien précipité, et l'on ne pourrait en outre l'appuyer sur aucun fondement réel. Vous en demeurerez convaincu, bien-vouillant lecteur, si vous voulez vous résoudre à peser, et à discuter mûrement dans le silence des passions, avec une entière et complète indépendance de tout préjugé d'éducation, de secte ou d'école, les observations qui vont suivre immédiatement.

Que l'on considère attentivement la société contemporaine; que dans ses investigations, au lieu de s'arrêter à la surface on s'efforce de pénétrer jusqu'au fond des choses, et l'on verra qu'il n'y a point d'exagération dans mon discours, et qu'il est très-véritable que le mépris de l'autorité en matière de croyance est la grande maladie de notre époque; et que c'est là qu'il faut chercher la cause féconde, quoique non pas rigoureusement première et adéquate, d'une foule de désordres que l'on voit éclater dans l'organisme social.

Pourquoi ces ignobles ou ridicules systèmes: matérialisme, athéisme, scepticisme, nihilisme, panthéisme, saint-simonisme, fourierisme, communisme, ... l'éternelle honte de l'humanité, si l'humanité ne les avait toujours frappés d'un anathème sévère? Auraient-ils dévasté le domaine de l'intelligence, si leurs auteurs avaient tenu compte de l'autorité des croyances universelles?

Pourquoi, dès l'antiquité la plus reculée jusqu'à ces derniers temps, et dans ces derniers temps surtout, ces innombrables hérésies qui ont porté parmi les chrétiens

le trouble, les divisions et les scandales, signalant plus d'une fois au loin leur passage par des traces sanglantes? A coup sûr, on n'a pas pu scinder ainsi en mille manières l'unité du christianisme, sans avoir au préalable foulé aux pieds l'autorité qui devait la maintenir.

Les observateurs tant soit peu clairvoyants sont épouvantés à la vue de l'esprit d'insubordination et de révolte qui se propage partout, dans les états divers. Déjà souvent ils ont jeté le cri d'alarme. Plus que tous les autres, ceux qui gouvernent savent jusqu'où va le mépris de l'autorité temporelle, et les attentats sans nombre qui en dérivent. C'est afin de les réprimer et de les prévenir qu'on les voit s'entourer, moyennant de lourdes charges imposées à leurs peuples, de tout ce que la puissance matérielle a de plus formidable. Mais la force ne saurait prévaloir sur l'esprit, et jamais par le seul tranchant du glaive, on ne pourra extirper la fatale racine des malheurs qui nous menacent et qui pèsent déjà sur plusieurs nations. Car elle est implantée dans le plus intime du cœur d'un grand nombre; et pour arriver jusque dans ce sanctuaire, le fer ne trouve point d'avenue. Il faudrait redresser les croyances de plusieurs; car c'est dans le vice des croyances que gît le principe du mal que l'on redoute. Or, il est de nécessité logique que tout homme contempteur de l'autorité qui doit gouverner les intelligences, le soit pareillement, et à plus forte raison de celle qui règne sur les corps. Pour ces esprits licencieux et dérégés l'autorité de ceux qui gouvernent ici-bas ne descend point du ciel; elle a son origine en terre. Ils ne voient dans un trône, comme un fameux personnage révolutionnaire contemporain, que quelques ais de bois doré, et dans celui qui l'occupe, que le premier commis de la nation.

Le monde des idées est le type nécessaire du monde des réalités. Si donc on ne tient pas compte de l'autorité dans la haute sphère des idées, comment, dans la région inférieure des réalités, serait-elle respectée?

Ensuite, par quelle étrange anomalie, après avoir concédé à l'intelligence de l'homme une indépendance absolue, voudrait-on imposer des chaînes à sa volonté? Les droits de la volonté ne sont pas moins étendus que ceux de la raison; et il répugne que celle-ci soit seule autorisée à rejeter toute espèce de joug. Fourier et son école l'ont bien compris; et quand ils prétendent que pour conduire l'homme au degré de perfectionnement qui convient à sa nature, il faut, non pas réprimer, mais harmoniser les passions humaines, ils se montrent très-conséquents à l'hypothèse de l'indépendance absolue de la pensée.

Considérez maintenant ce qui se passe au foyer domestique. Que pensez-vous de l'insubordination des serviteurs, et de leur mépris souvent occulte, mais non moins réel, pour les maîtres qui leur commandent? Où faut-il, selon vous, en chercher la cause la plus générale? Comment expliquer, chez un si grand nombre d'adolescents, cette indisciplinable invincibilité qui arrache souvent aux auteurs de leurs jours des larmes amères? Je sais et j'avoue qu'on en pourrait donner diverses raisons. Mais l'une des plus puissantes est bien, sans contredit, le peu d'estime pour l'autorité en matière de croyance. A mesure, en effet, que l'indépendance intellectuelle gagne du terrain, le père de famille rencontre parmi les siens de plus grands obstacles à l'exercice de ses droits sacrés.

Le mépris de l'autorité en matière de croyance est

donc très-certainement une grave et sérieuse maladie. Aussi a-t-elle fixé l'attention de plusieurs grands hommes et de célèbres écoles. Ils l'ont étudiée avec soin, et en ont cherché le remède avec ardeur. Mais les moyens curatifs par eux proposés auraient obtenu des succès plus heureux, si l'esprit de système, esprit d'étroitesse et d'exclusion illégitime, ne leur avait ôté une partie de leur vertu.

Quand, parmi ces philosophes, on a vu l'un proposer comme une panacée universelle, la croyance au don primitif du langage; l'autre, le sens commun de tous les hommes; un troisième, l'autorité de la révélation à laquelle il fallait arriver par une sorte de mysticisme aveugle; une foule d'esprits choqués de tout ce que ces idées présentaient de faux et d'incomplet, les ont vivement combattues, et dans l'ardeur de la lutte, ils n'ont pas toujours distingué la vérité de l'erreur, dans les opinions qu'ils rejetaient.

Toutefois, malgré les vices dont ils étaient entachés, les travaux des adversaires de l'indépendance intellectuelle ont produit d'heureux résultats. Ils ont ouvert les yeux à beaucoup de penseurs; ils ont fait entrer une bonne partie de la génération nouvelle des écrivains catholiques dans des voies depuis deux siècles et demi inconnues au grand nombre. Leurs écarts même éclairaient la route de ceux qui les suivaient, comme les débris d'un navire servent quelquefois à guider le pilote.

La plupart des nouveaux représentants de la philosophie chrétienne reconnaissent et travaillent à faire prévaloir, non pas une fraction de l'autorité, mais l'autorité toute entière, ou, pour parler plus juste, deux autorités de diverse nature. Ils consacrent aussi les droits de la liberté, et surtout ils ne s'en vont pas follement anéantir la raison de chacun, pour faire l'apothéose de la raison universelle. Puissent-ils ainsi suivre toujours le droit chemin! Puisse le ciel féconder leurs efforts! Le jour où les idées qui les ont heureusement conquis, auroient partout prévalu, si tant est qu'elles prévalent jamais de la sorte sur cette terre maudite, le genre-humain aura vaincu l'un des plus difficiles obstacles qui s'opposent à lui, dans la voie du progrès où Dieu l'appelle.

Ce petit essai est écrit du point de vue des hommes dont nous venons de signaler les tendances; c'est-à-dire du point de vue catholique. Pour prendre la plume, nous aimons à le proclamer, il nous a fallu consulter beaucoup moins nos forces que notre amour de la vérité. Toutefois, la vérité que nous voulons ici établir et défendre, a des droits si manifestes à notre créance que, tel qu'il est, ce volume pourra servir à lui concilier un certain nombre d'hommes de bonne foi. Peut-être en outre, ainsi que nous en avons exprimé l'espoir en commençant, donnera-t-il l'idée à quelque esprit distingué de traiter la même matière.

Telle est la double espérance qui nous anime et nous soutient dans le travail.

Etrange mystère de la nature humaine! On y voit un assemblage d'oppositions, de contradictions de prime abord inexplicables. Les éléments qui la constituent semblent devoir se faire une guerre éternelle, incessante. Toujours la *chair*, l'égoïsme, l'amour inférieur combattent contre l'*esprit* ou l'amour supérieur; et l'*esprit*, quoique le plus souvent vaincu, dans la plupart des hommes, ne laisse pas que de s'y maintenir à un certain degré, et donne, du moins de temps à autre des

marques non équivoques de sa présence. De là vient que l'amour de l'indépendance, qui est une des mille formes de l'égoïsme ou de l'amour inférieur, ne saurait détruire, dans l'être humain, le principe de soumission, lequel constitue une loi de l'*esprit* ou de l'amour supérieur. Fréquemment il prévaut, nous l'avons reconnu et il est vrai; mais aussi plus d'une fois il lui faut céder.

L'état de guerre que nous observons maintenant dans l'homme, ne s'y voyait point au jour de sa création. Dieu avait établi entre la double substance qui compose sa nature une harmonie parfaite. Un funeste attentat la détruisit, mais non pas sans retour.

Notre devoir de tous les instants, c'est de travailler à la reproduire. Il ne faut pas prétendre anéantir la *chair*, l'amour inférieur, mais bien la soumettre à l'*esprit*, à l'amour supérieur. Il ne faut pas songer à ruiner la liberté, mais il faut l'assujétir à l'autorité légitime. Telle est la fin que nous avons en vue dans cet écrit.

Sur l'orgueil, comme sur son fondement naturel et premier, pose l'indépendance intellectuelle dont nous avons indiqué rapidement les tristes produits. Mais il est encore certaines causes secondaires dont l'action puissante fait prendre à cette disposition native de l'esprit humain un accroissement déplorable. Ces causes sont surtout les prétentions de la philosophie, j'entends de la mauvaise philosophie ou de la sophistique. La philosophie est comme un vaste arsenal, comme une officine toujours brûlante où se fabrique et se conservent les armes les plus propres à établir l'indépendance de la pensée. C'est dans la philosophie, comme dans une forteresse, que se retranche la liberté absolue, pour faire avec succès de fréquentes incursions dans toutes les parties du champ de la croyance. C'est donc là, au cœur même de l'empire que ses mains ont créé, qu'il faut l'attaquer, si l'on veut obtenir de signalés avantages.

Que si l'on se contente de la repousser quand elle cherche à faire irruption dans ce que l'on dit n'être pas de son domaine, mais qu'elle revendique toujours, implicitement du moins, comme son bien propre, jamais l'on ne pourra compter sur une paix durable: l'ennemi sera toujours aux portes.

Les représentants anciens et nouveaux de la philosophie pensent donc, et proclament même souvent qu'elle est au-dessus de tout, qu'elle juge de tout, qu'elle explique tout, le passé, le présent et l'avenir, le sacré et le profane. A la philosophie le dernier mot de toutes choses, de toute origine, de tout mystère. (1)

Or parmi ces faux sages, les uns attribuent ces droits immenses à la raison particulière de chaque philosophe, nous les désignerons par le nom commun d'individualistes: d'autres en font l'apanage de la seule raison universelle ou du genre-humain; nous pouvons les appeler et plusieurs d'entre eux s'appellent en effet humanitaires. Nous combattons les individualistes, en leur faisant voir que la raison privée doit se soumettre à la raison de tous et nous prouverons aux humanitaires que la raison de tous ou du genre-humain, imperceptible étincelle de la souveraine raison d'où elle émane, lui doit une obéissance entière.

Quelques catholiques partagent, jusqu'à un certain point, le fatal engouement des philosophes pour l'indépendance de la philosophie; ils seront pareillement réfutés.

(1) Cousin; Cours sur l'Histoire de la Philosophie.

Tout ce que nous avons à dire dans cet essai, se divise naturellement en trois parties qui feront, la matière d'autant de livres. Dans le premier, nous prouverons la réalité de l'autorité humaine en philosophie; dans le second, nous traiterons de l'autorité divine; le troisième aura pour objet l'autorité humano-divine en matière de doctrine philosophique.

### Effets désastreux des Boissons alcooliques.

L'alcool et les eaux-de-vie de pomme de terre et de grains que les distilleries particulières ou nationales livrent à la consommation du peuple, agissent chimiquement sur les tissus de l'estomac, qu'ils épaississent et désorganisent; ils exercent une action désastreuse sur le cerveau et le système nerveux, consomment lentement les forces de la vie, et conduisent à une vieillesse prématurée.

"L'eau-de-vie, par son action sur les nerfs, dit le savant Liebig, est comme une lettre de change tirée sur la santé de l'ouvrier, et qu'il lui faut toujours renouveler faute de ressources pour l'acquitter. Il consomme ainsi son capital au lieu des intérêts, et de là, inévitablement, la banqueroute de son corps."

Or, l'usage habituel et exagéré des boissons alcooliques tend à se répandre de plus en plus, nous le disons à regret, presque partout, et l'abus qu'on en fait aujourd'hui dans les grands centres industriels est tel, qu'on ne saurait trop se hâter d'arracher les populations à des habitudes fatales et à des excès qui les entraînent invinciblement à la dégradation et à la mort.

Depuis que l'attention publique est fixée sur les désastreux effets des boissons alcooliques, on s'est assuré qu'à Londres, par exemple, les quatre principaux débitants d'eau-de-vie de grain recevaient tous les ans en moyenne 145,000 hommes, 110,000 femmes et 20,000 enfants ou adolescents, et que l'abus des liqueurs fortes faisait chaque année 50,000 victimes en Angleterre.

En Allemagne, plus de 45,000 individus meurent chaque année de l'affreuse maladie de l'alcoolisme, et, dans le Zollverein allemand, on consume annuellement 360 millions de quarts d'eau-de-vie. Le quart vaut 1 litre 15, c'est-à-dire 10 litres par individu en moyenne; et la moitié des grains que produit la Hesse, grâce au bénéfice qu'en retire son gouvernement, sert à préparer de la mauvaise eau-de-vie.

Mais c'est en Suède et surtout en Russie, dont le gouvernement exploite à son profit les distilleries et se fait marchand d'eau-de-vie, que cette liqueur exerce de cruels et douloureux ravages sur la santé des populations. M. de Tourgueneff porte à plus de 100,000 par an le nombre des victimes de l'alcool en Russie.

Il se fabrique en Suède près de 50 millions de *kannes* d'eau-de-vie par année, c'est-à-dire 200 millions de litres, dont la presque totalité se consomme dans le pays. Or, la Suède renferme 3 millions d'habitants, et si l'on défalque de ce nombre les enfants, les femmes et un certain nombre d'hommes, on aura une population de 1,500 mille individus qui consomment annuellement de 80 à 100 litres d'eau-de-vie par an.

Comment s'étonner qu'un pareil état de choses ait amené peu à peu l'affaiblissement des constitutions, l'abaissement de la taille et de la vie moyenne, et l'augmentation des suicides et des délits? La proportion des suicides est énorme en Suède et s'élève à 1 sur 57 décès;

et si l'on voulait, d'après le docteur Magnus Huss, considérer comme suicidés par l'alcool tous les individus morts en état d'ivresse ou des suites de l'alcoolisme, le nombre atteindrait des proportions si effrayantes, que l'on trouverait 1 suicide sur 30 individus décédés de l'âge de 25 à 50 ans.

L'abus de l'alcool et des eaux-de-vie mal préparées ou frelatées produit un véritable empoisonnement, dont les symptômes sont: l'affaiblissement graduel et la diminution des forces, le tremblement des pieds et des mains, la paralysie, les hallucinations, le délire, l'aliénation, et enfin la perte absolue du sentiment et de l'intelligence.

Ce qu'il y a de triste surtout dans les effets de ce déplorable penchant, c'est que les enfants issus de parents livrés à l'alcoolisme chronique sont fatalement atteints de dégénérescences héréditaires.

À la première génération, apparaissent, ainsi que l'a constaté le docteur Morel, médecin de l'asile Saint-Yon, à Rouen, l'immoralité, la dépravation, les excès alcooliques et l'abrutissement moral.

À la deuxième génération, l'ivrognerie héréditaire, les accès maniaques et la paralysie générale.

À la troisième, les tendances hypochondriaques, la lypnémie et les tendances homicides.

À la quatrième enfin, l'intelligence est peu développée, et l'enfant, stupide ou idiot et dégradé, n'arrive pas à l'état adulte, et la race s'éteint. Quelle preuve plus frappante des effets pernicieux de l'alcool, et quel jour cette dégradation croissante, que provoquent les habitudes vicieuses de l'ivrognerie, ne jette-t-elle pas sur les tristes annales de la criminalité!

Il est donc incontestable, ainsi que l'affirme, après beaucoup d'autres, le savant docteur Quételet, que l'ivrognerie est une source commune de vices et même de crimes, qu'elle tend à démoraliser et à détériorer l'espèce, et que la société devrait se préoccuper d'arrêter l'envahissement de cette funeste habitude.

En France, grâce à son riche vignoble, la situation est moins grave, sans doute, que celle de l'Allemagne ou de la Suède et de la Russie; cependant le fléau gagne beaucoup.

Le lecteur jugera d'ailleurs de la marche envahissante de ce nouveau fléau par la proportion du vin et de l'eau-de-vie consommés dans Paris seulement à 20 ans d'intervalle:

La consommation du vin était, à Paris, en 1836, de 922,000 hectolitres.

Celle de l'eau-de-vie était, à la même époque, de 36,000 hectolitres.

Soit 1 litre d'eau-de-vie pour 25 de vin.

La consommation du vin a été de 1,100,000 hectolitres en 1857.

Celle de l'eau-de-vie, en 1857, de 79,000 hectolitres.

Soit 1 litre d'eau-de-vie pour 13 de vin.

L. CRUVEILLIER.

### Mémoire sur le Choléra.

(Suite et fin.)

Comme on a parlé déjà plusieurs fois des désinfectants, il est essentiel de se bien expliquer sur le sujet.

Premièrement : toutes les substances qui sont données vulgairement pour des désinfectants n'ont pas toutes, à beaucoup près, les propriétés qui leur sont ainsi attribuées. Deuxièmement : l'usage des désinfectants véritables, bien que d'une utilité incontestable, comme mesure de précaution, ne constitue pas cependant une ressource infaillible ; c'est tout simplement, comme une foule d'autres, un moyen auxiliaire qu'il ne serait pas sage de rejeter ; car le problème de la salubrité publique n'est pas une question simple, mais une question complexe dont la solution demande le concours de forces diverses convergeant vers le même point.

On ne fera ici mention que d'un petit nombre de désinfectants choisis parmi les plus simples, afin de ne pas créer d'embarras ou d'hésitation dans l'esprit des personnes peu au fait du sujet, et dans les opérations des négociants qui se chargeront d'en approvisionner le marché, et aussi pour empêcher que la spéculation ne se joue de la crédulité publique.

On signale, en premier lieu, la chaux vive à cause de son bon marché, de la facilité qu'il y a à s'en procurer partout et de l'habitude qu'ont les gens d'en faire usage. Il est bon aussi de rappeler que le charbon de bois possède de précieuses qualités désinfectantes.

On recommande le chlorure de chaux, les sulfates de fer et de cuivre et les manganates de potasse (connus dans le commerce anglais sous le nom de *Condy's fluids*), et il est à espérer que l'importation de ces substances sera faite dans des conditions à pouvoir les fournir au public en quantité suffisante et à des prix modérés.

On ne doit pas faire indiscrètement usage de ces matières dans des appartements actuellement occupés ; c'est surtout pour la désinfection des égouts, des amas d'ordures, des latrines et des vases de nuit, qu'on doit s'en servir. Dans le cas où il serait nécessaire de les employer à d'autres usages que ceux qu'on indique dans ce mémoire, il faudrait alors s'éclairer des conseils et de la direction de personnes compétentes.

On emploie le chlorure de chaux dans la proportion d'un livre par gallon d'eau, et on dit qu'une livre ainsi diluée peut désinfecter à peu près mille gallons des matières qui coulent dans un égout. Quand on se sert du chlorure de chaux pour le lavage des effets, il faut l'employer en bien plus petite quantité, comme par exemple une once pour chaque gallon d'eau et, dans ce cas, les effets ainsi désinfectés doivent être rincés à grande eau immédiatement après, bien nettoyés et bien exposés pour sécher. Il faut avoir soin de toujours bien mêler le chlorure à l'eau avec laquelle on l'emploie.

La proportion adoptée pour les solutions des sulfates de cuivre (couperose bleue) et de fer (couperose verte) est aussi d'environ une livre par gallon d'eau pour la désinfection des égouts et latrines. Les manganates de potasse, ou *Fluides de Condy* s'emploient, le *fluide rouge* dans la proportion d'un gallon de fluide pour cinquante gallons d'eau, le *fluide vert* dans la proportion d'un gallon pour trente gallons d'eau.

Quelleque soit la confiance qu'on ait dans les désinfectants, en dépit de ce qu'on peut alléguer à leur encontre, il ne faut pas que cette confiance aille jusqu'à faire négliger les mesures plus certaines de salubrité ; la propreté et une bonne ventilation, par exemple.

Une bonne ventilation suppose, premièrement, une grande propreté ; deuxièmement, l'absence d'encom-

brement, accompagnée d'un renouvellement constant d'air pur.

Il suit de l'énoncé de ce principe général que, dans les temps d'épidémie surtout, on doit éviter les rassemblements nombreux et de longue durée, autant que peuvent le permettre les devoirs religieux, civils et militaires et les besoins de l'éducation : c'est surtout le soir que les réunions prolongées sont dangereuses, non-seulement dans l'intérieur des édifices, mais encore en plein air. Sensément, on ne doit pas porter ce précepte jusqu'à l'absurde, dans ses conséquences et son application pratiques. Ainsi, les temps d'épidémie ne sont pas des temps pendant lesquels il faille cesser d'aller adorer et prier Dieu dans ses églises et ne sont pas des temps qui puissent dispenser de l'accomplissement d'autres devoirs importants ; mais ce sont des temps pendant lesquels ceux qui sont constitués en autorité doivent user de prudence, et pendant lesquels la masse des citoyens doit se conformer aux ordonnances de ceux qui ont pour mission de commander. Il serait désirable en cas de choléra, que les collèges et les pensionnats fussent fermés.

On devrait se faire une règle de tenir ouvertes pendant l'été les fenêtres des églises, des salles publiques et des appartements, non actuellement occupés, afin d'y provoquer des courants assez forts et assez longtemps en action pour en renouveler complètement l'atmosphère. Il ne faut pas, cependant, entendre cette règle comme s'appliquant aux intérieurs actuellement habités, surtout pendant la nuit ; car il importe de ne pas être soumis à l'action directe des courants d'air, le renouvellement devant s'opérer alors d'une manière régulière et constante en évitant les changements subits : l'air frais est une chose dont on peut abuser comme de toute autre chose.

Il est impossible de dire d'une manière absolue quel espace est nécessaire pour chaque individu dans les logements de l'homme ; cela dépend des circonstances et suit de plus les lois de la nécessité ; il est également impossible de déterminer d'une manière absolue quel est le meilleur moyen à adopter pour la ventilation des édifices et des habitations, pour la raison bien simple que la solution de ce problème dépend d'une multitude de causes, variant presque à l'infini avec les conditions de l'air ambiant, des localités, avec les habitudes de vivre et l'état de santé des personnes, et le reste.

On peut respirer à l'aise dans un espace très-étroit, bien conditionné d'ailleurs, comme on peut respirer un air mauvais et délétère dans des appartements très-vastes. Il appartient aux personnes immédiatement chargées de ce soin de choisir leurs mesures et, en temps d'épidémie, il est du devoir des bureaux locaux de veiller à ce que la santé publique ne soit pas compromise de ce chef.

Il est bon de faire ici mention des dangers que peut occasionner, en temps d'épidémie, l'encombrement des chars des chemins de fer et des chambres des bateaux-à-vapeur. On ne devrait pas permettre, en pareilles circonstances, de placer plus d'une personne par lit dans les chars-dortoirs, ni plus de personnes dans les autres chars qu'il n'y a de sièges pour recevoir les voyageurs commodément. Une fois sur le compte des chemins de fer, il importe de signaler aux autorités l'état horrible habituel des lieux d'aisance de chacune des

stations de nos voies ferrées, et l'abominable coutume contractée de souiller les approches des embarcadères et débarcadères.

Les lieux d'aisance des chars et des bateaux-à-vapeur devraient être soumis à une surveillance très-sévère.

Sans faire étalage d'une grande science, il est d'ordinaire assez facile de découvrir si l'air intérieur d'un lieu habité est chargé de gaz délétères, s'il est trop chaud ou trop froid, trop humide ou trop sec. Au reste, la chose fut-elle même d'une nécessité relative, il serait impossible d'obtenir, ni de suite ni dans le cours de plusieurs années, un changement complet dans les conditions permanentes des édifices publics et des habitations privées. Il vaut donc mieux laisser de côté toute discussion ou dissertation sur de pareils sujets et s'en tenir aux mesures de la plus stricte propreté, en faisant usage des portes, fenêtres et guichets et, au besoin, de larges éventails promenés aux millieu des logements, pour agiter l'air intérieur quand l'air ambiant est lourd et stagnant. Un moyen assez sûr de juger de la salubrité relative des habitations est de s'enquérir de l'état général de santé de ceux qui les ont habitées pendant un temps assez long; si ces personnes offrent l'aspect de gens se portant comparativement bien (toutes choses étant égales d'ailleurs), il est raisonnable de conclure qu'il n'y a pas grand danger à habiter les logements qu'ils occupent, alors même que tout n'y serait pas au mieux. Ce ne serait pas une raison, sans doute, d'abandonner toute idée d'amélioration; mais ce serait une raison suffisante de ne pas adopter contre les propriétaires ou occupants de ces résidences des mesures rigoureuses, encore moins vexatoires.

Il importe essentiellement de tenir constamment en parfait état de service les appareils de chauffage des habitations, pour être en mesure de parer aux inconvénients et aux dangers qui résultent des refroidissements subit de l'atmosphère et des développements excessifs d'humidité qui s'opèrent dans toutes les saisons et qui ont souvent un effet très-pernicieux sur les personnes en santé, mais surtout sur les malades. Les appareils de chauffage sont en outre un excellent moyen de ventilation. Il est bon de remarquer qu'il n'en est pas de l'action d'un refroidissement subit et passager de l'atmosphère, pendant l'été, comme de l'action continue du froid de la saison d'hiver et des saisons qui le précèdent ou le suivent immédiatement; celui-ci tempère et neutralise même les effets des émanations miasmatiques qui agissent avec une énergie si fatale dans les temps d'épidémie, tandis que l'autre, par le fait de sa soudaineté et de sa courte durée, exerce, au contraire, sur l'organisme humain une action affaiblissante, en même temps qu'il sert d'excitant à la décomposition miasmatique, en donnant lieu à une espèce de réaction.

Un important devoir des autorités municipales est de tenir l'œil sur la vente des articles de consommation alimentaire. Une grande ville devrait toujours avoir un médecin inspecteur des aliments, chargé de prévenir autant que possible, l'adultération des substances vendues pour la nourriture de l'homme, en s'aidant des moyens que la chimie et la microscopie fournissent pour découvrir la fraude.

Les règles d'hygiène qui ont trait au régime alimentaire, en temps de choléra, ne diffèrent guère des règles qui s'appliquent aux temps ordinaires. Répétons-le encore, l'ivrognerie, les excès de table, le vice et la dé-

bauche sont de soi des causes prédisposantes et une complication fâcheuse de toute maladie, du choléra surtout. Il n'y a point lieu de changer son régime, en temps d'épidémie, si ce régime est bon; loin de là, en ce cas il serait mauvais d'y apporter des changements notables.

Mais si les habitudes et le régime sont mauvais, il est important de les changer au plus tôt; et ce changement devrait avoir lieu avant l'arrivée de l'épidémie redoutée, afin que l'organisme s'habitue à ce changement et que les fonctions s'harmonisent avant qu'arrive l'heure du danger.

On doit éviter de faire usage de tout aliment et de tout breuvage qu'on sait avoir pour effet, chez soi, de causer la diarrhée ou la constipation; parce que le premier de ces effets est un danger en temps de choléra et parce que le second est apte à produire les mêmes conséquences secondaires, soit en nécessitant l'emploi de laxatifs, soit en amenant une réaction équivalente. On doit encore éviter les longs jeûnes, surtout lorsque l'on est tenu de fréquenter les malades.

On doit, en temps d'épidémie, éviter les réunions nombreuses et prolongées dans les maisons privées; ainsi que toute espèce de chose qu'on sait avoir pour effet d'apporter quelque malaise dans l'exercice des fonctions de l'organisme, et surtout la trop grande application de l'esprit et la fatigue excessive du corps.

Il est bon de faire un usage modéré des bains; mais on doit éviter les bains trop fréquents et surtout trop prolongés.

Il convient de porter, durant les épidémies de choléra, des habits un peu plus chauds que d'ordinaire et de la flanelle sur la peau, afin d'être prémunis contre les refroidissements; on a encore recommandé l'usage de ceintures de flanelle sur le ventre et on doit avoir grand soin de ne pas s'exposer à l'humidité et au froid des pieds, surtout quand on n'est pas actuellement dans l'exercice de la marche.

On voit, par ce qui précède, que les règles de l'hygiène sont, après tout, assez simples; cependant, il est bien difficile d'obtenir qu'on s'y soumette scrupuleusement.

Quand aux mesures de salubrité publique, comme la loi en confie l'exécution aux bureaux locaux de santé et qu'elles ressortent surtout à la médecine, il est nécessaire que ces bureaux comptent au moins parmi leurs membres un nombre proportionnel de médecins. Ce n'est pas ici réclamer une faveur; mais tout bonnement imposer des devoirs à cette classe de citoyens qui, par le fait de leurs vocations, sont précisément le plus en état de les remplir.

### § 3.

#### AVIS ET CONSEILS.

Une des misères qui accompagnent presque toujours les calamités publiques, c'est de donner cours à des rapports, à des rumeurs et à des opinions de toutes sortes. Cela fait que les timides tremblent d'effroi et que les personnes excitables perdent le sens.

Les hommes à systèmes répandent leurs idées qu'adoptent comme des vérités absolues les hommes crédules. La spéculation aussi profite de ces moments d'alarme et de recherches fiévreuses: longtemps avant

l'arrivée du choléra, alors qu'on se demande quoi faire au cas qu'il arrive, on annonce des spécifiques et des formules de remèdes : des médecines, brevetées ou non brevetées, qu'on offre à la peur et à la crédulité. Il n'est pas besoin d'insister sur les dangers que l'on court à prêter l'oreille à toutes ces histoires, à tous ces rapports, à toutes ces prédictions et à toutes ces promesses. Il serait pourtant du devoir de la presse de ne pas donner cours à ces systèmes, à ces recettes et à ces rumeurs, qui dévoient, alarmant ou exaspérant les lecteurs trop confiants dans ce qui s'imprime.

Les lois du pays ont confié à certains corps publics le soin de veiller à la sûreté commune et de recueillir les renseignements qu'il peut être utile de donner ; le plus sage donc est d'accomplir fidèlement et de bon cœur les ordonnances qu'ils promulguent et de n'accepter d'informations que d'eux.

Si la maladie se déclare au sein des familles, il est une classe d'hommes qui ont fait, de l'étude de l'organisme humain et du traitement des maladies, l'étude de leur vie ; leur devoir, leur réputation, leur intérêt, leur tranquillité s'accordent à leur prescrire de tenter tout ce que la science humaine peut suggérer de moyens pour vous sauver : il est vrai que souvent leurs efforts sont impuissants ; mais eux seuls connaissent ce qu'il faut faire ou ne pas faire, tandis que l'intervention de personnes sans science, sans mission comme sans responsabilité, est accompagnée de toutes sortes de périls.

Il convient de donner ici quelques conseils, à propos du soin des malades en temps de choléra, parce que de lâches et indignes frayeurs peuvent faire oublier ce qu'on doit à son prochain, quand, d'autre part, un dévouement indiscret peut être la cause de dangers inutiles. Une simple maxime, offerte d'avance à la réflexion des esprits droits, peut produire une somme considérable de bien, la voici :

Qui que ce soit que vous rencontriez en proie à la maladie, quelque soit votre position dans la société, vous devez à ce frère secours et conseils : s'il n'a pas encore eu l'assistance d'un médecin, procurez-la-lui ; s'il a besoin de quelque chose qu'il soit en votre pouvoir de lui donner, donnez-la-lui ; s'il est délaissé, administrez-lui ou faites-lui administrer les soins que demande sa situation. Mais si, au contraire, celui que vous savez malade n'a besoin de rien, s'il est entouré des secours nécessaires, alors n'allez pas auprès de lui à moins que ce ne soit un parent ou un ami intime : car les réunions inutiles autour du lit d'un malade sont mauvaises pour le malade, mauvaises pour les assistants et nuisent au service de ceux qui sont appelés à donner leurs soins au patient.

En devoir et en honneur on est tenu d'affronter tous les dangers quand on est appelé à ce faire pour un objet légitime ; en devoir on est tenu d'éviter le moindre danger qui n'aurait pas sa raison d'être. Si l'on excepte l'encombrement dont on vient de parler, il n'y a pas à soigner les cholériques le danger que certaines gens

imaginent, et pourvu qu'on s'entoure des précautions signalées ici, il n'y a guère plus de périls à courir auprès du lit d'un malade que dans l'acte de parcourir les rues d'une ville sous l'influence immédiate de l'épidémie. La plupart des médecins du pays, nos sœurs de charité, nos gardes malades des hôpitaux ont traversé plusieurs épidémies du choléra sans en avoir sérieusement souffert, malgré qu'ils aient, pendant des mois, vécu presque jour et nuit avec les malades : tout leur secret a consisté à ne pas se tourmenter de frayeurs ridicules, à conserver leur calme et leur sang-froid, à suivre les règles de la prudence et de la propreté.

Il ne faut pas oublier, à propos de la garde et du secours des malades, qu'il est nécessaire de désinfecter et de laver avec un soin particulier les effets d'habillement et de literie qui ont été souillés par les déjections des malades ; il vaudrait mieux peut-être brûler ou enterrer les objets de ce genre qui se trouveraient n'avoir presque point de valeur. Les déjections des cholériques devraient être reçues dans des vases contenant quelque substance désinfectante, et on ne doit pas déposer ces matières dans les égouts communs ou les latrines et puits, mais les enfouir dans la terre.

En temps de choléra, les cimetières doivent être l'objet d'une surveillance spéciale, et il vaut mieux ne pas assister en grand nombre aux funérailles. Il faut encore éviter les inhumations précipitées et les inhumations tardives et savoir, en matière de cette importance, se garder des dangers que peuvent présenter les unes et les autres. Il est souvent nécessaire d'appeler un médecin afin d'obtenir une constatation régulière et certaine et de ne pas s'exposer aux terribles conséquences de méprises fatales. Moyennant certaines précautions, il n'y aurait pas de danger à accorder aux familles qui en veulent faire les frais, la jouissance des usages ordinaires adoptés pour les sépultures et la consolation des cérémonies religieuses.

#### § 4.

#### MESURES DE PRÉCAUTION.

En temps d'épidémie de choléra, il y a une tendance générale aux dérangements des voies digestives ; il faut avoir soin de remédier sans retard à tout tel dérangement, sans pour cela s'imaginer qu'on a le choléra et se laisser aller à la peur.

Quelquefois, comme il a déjà été dit, le choléra est précédé de cette affection appelée *cholérine*, ou symptômes avant-coureurs, et quelquefois il arrive brusquement, sans même passer par les phases qui distinguent d'ordinaire la période d'invasion de la maladie : quelque soit l'affection qui se montre, quels que soient les symptômes, il faut de suite recourir au médecin. Dans le cas où il serait impossible d'obtenir le secours du médecin, ou dans le cas de retards inévitables, il y a une espèce de traitement qui peut être entrepris par le malade lui-même ou par ceux qui l'entourent et qu'il importe, par conséquent, à tout le monde de bien connaître.

À la moindre attaque de douleurs dans la région de l'estomac ou des intestins, de coliques, de diarrhée, quelque légère que cette diarrhée puisse être, il faut se mettre à la diète et même s'abstenir entièrement d'aliments solides, éviter toute fatigue, se prémunir

contre le froid et l'humidité, se vêtir chaudement et faire un usage modéré de breuvages aromatiques, tels que café, infusions de thé, de camomille, de gingembre ou de menthe.

Si les symptômes augmentent, ou même à leur première apparition s'ils sont tant soit peu graves et s'accompagnent de frisson et d'enivres de vomir, le malade doit se mettre au lit, chaudement enveloppé de couvertures de laine. On doit continuer l'usage modéré de breuvages aromatiques et recourir aux frictions sur la peau et autres moyens de réchauffer la surface, en ayant soin de ne pas découvrir le malade pendant ces opérations qui doivent se faire sous les couvertures.

On croit sage de s'abstenir ici de suggérer l'usage d'aucune substance médicamenteuse, à cause du danger qu'il y a pour toute personne étrangère à la médecine de se servir de drogues ou de médicaments.

Il vient ici l'idée d'un devoir à remplir envers les malades, devoir surtout urgent envers les personnes atteintes de choléra, à cause de l'effrayante rapidité de la maladie, celui de ne point cacher au malade, quand il y a lieu, la menace du danger de mort : sans doute qu'on doit entretenir chez le patient l'espoir de sa guérison ; mais ce serait un acte aussi cruel que criminel de ne pas lui donner connaissance de son état, alors que les moments de mettre ordre aux affaires de son éternité sont si précieux, et peut être si courts.

Il y a des mesures de prophylaxie générale, (c'est-à-dire d'action préservative) qu'il est du devoir des bureaux locaux de santé d'adopter ; les uns dépendent des circonstances locales et toutes exigent l'action constante de l'autorité.

Un des meilleurs moyens d'arriver à ce but consiste à se procurer les services de médecins inspecteurs chargés de veiller à la salubrité des lieux compris dans leur juridiction et à l'exécution des lois et des ordonnances de santé, de donner au besoin des conseils aux gens afin de les mettre en garde contre certaines pratiques dangereuses ou de les rassurer contre de folles terreurs, de visiter les demeures pour y découvrir les cas de maladie commençante, les malades délaissés ou négligés et pour veiller à ce que les soins et le traitement interviennent à temps pour sauver les malades ou empêcher la maladie de se propager autant que faire se peut. Ce genre de service a été d'une immense utilité dans certaines villes européennes, où il a été établi d'une façon régulière sous le titre d'*Inspection domiciliaire*.

Une chose excellente encore est l'établissement de dispensaires en divers endroits des grandes villes, où tous puissent (les personnes en moyens à des prix raisonnables et les pauvres gratuitement) se procurer promptement les médicaments prescrits par les médecins : aux médicaments devraient être ajoutés des dépôts de hardes, de flanelles et autres objets de vêtement ou de literie à distribuer aux pauvres sur billet des autorités. Il serait bon d'avoir aussi des voitures d'ambulance, pour transporter les malades et les convalescents pauvres, des logements qu'on croit devoir faire évacuer aux hôpitaux et refuges établis pour ces deux classes de personnes.

### § 5.

#### TRAITEMENT DU CHOLÉRA.

Le traitement du choléra est une des tâches les plus délicates et les plus difficiles qui puissent échoir à

un médecin dans l'exercice de sa profession ; c'est assez dire que nul autre qu'un praticien n'est propre à entreprendre une pareille besogne. Combattre les symptômes, à mesure et selon qu'ils se présentent, d'après les principes fondés sur les lois de l'organisme et sur la connaissance préalablement acquise des agents thérapeutiques, est un problème fort embarrassant, même pour le médecin le plus instruit et le plus expert.

Il découle de là que le meilleur conseil à donner aux familles et aux amis d'un malade pris de choléra est de se procurer sans retard les secours d'un homme de l'art.

Mais il est beaucoup de personnes, placées dans des endroits éloignés ou même autrement situées qui ne peuvent se procurer de pareils secours ; pour ces personnes quelques avis, donnés à l'avance et d'une façon générale, peuvent devenir d'une grande utilité, quand ils n'iraient qu'à leur indiquer ce dont ils doivent s'abstenir ; car il est aussi important de connaître ce qu'on doit ne pas faire que de savoir bien exécuter ce qu'il y a à faire au besoin.

Dans le chapitre précédent on a donné la description des soins qui peuvent être administrés par tout garde-malade intelligent, à une personne menacée d'une attaque de choléra, en l'absence ou ayant l'arrivée du médecin ; mais il s'agit ici du choléra confirmé, alors que la maladie passe rapidement d'une période à l'autre (caractérisées par les symptômes décrits dans un autre endroit de ce mémoire) ; alors, conséquemment, que ces phases de la maladie et que ces symptômes variables demandent une succession de moyens, différant les uns des autres, selon l'âge, les conditions d'être générales du malade, le caractère actuel du mal, et une foule d'autres circonstances souvent assez difficiles à bien analyser.

En l'absence inévitable d'un médecin, voici donc ce qu'il conviendrait de faire, à chacune des périodes du choléra. Aux périodes dites d'*invasion* et d'*état*, il convient de continuer les mêmes moyens extérieurs recommandés précédemment, savoir : tenir le malade au lit, chaudement enveloppé de couvertures de laine, les frictions en évitant l'introduction d'air froid sous les couvertures, l'usage des briques chaudes et des bouteilles pleines d'eau chaude, l'usage de la moutarde ou de la térébentine en frictions sur la peau, en évitant, toutefois de produire des plaies, en un mot tâcher de rappeler à la peau la chaleur disparue.

On pourrait faire encore usage à cette époque de la maladie de quelques stimulants ordinaires pour ranimer l'action vitale.

La période de *réaction*, quand elle est caractérisée par un retour graduel à l'état normal, sans signes alarmants de congestion, ne demande aucun traitement particulier.

Dans le cas de signes de congestion et quand les fonctions urinaires ne reviennent pas ou sont lentes à revenir, les seuls remèdes que puisse tenter quelqu'un d'étranger à la médecine sont : les bains chauds de pieds, des frictions avec la moutarde ou quelque autre rubéfiant aux gras-de-jambes et aux pieds, de larges cataplasmes sur la région des reins (le creux du dos), et l'usage de breuvages diluants, tels que la tisane claire de graine de lin, pour favoriser le retour des urines.

Les personnes qui n'ont point d'études médicales peuvent découvrir la présence de congestion chez le

malade, par la turgescence et la rougeur de la face et l'injection des yeux, si c'est le cerveau qui est menacé, ou bien par une sensation de plénitude et de gêne accusée par le malade si c'est un autre organe qui est compromis et, dans les deux cas, par un sentiment de malaise et d'inquiétude plus qu'ordinaires.

Dans la période de terminaison qui ne s'accompagne d'aucun symptôme défavorable, et alors que les fonctions urinaires sont tout-à-fait rétablies, il importe de n'interposer aucune espèce de traitement; seulement, il faut commencer à faire revenir et à soutenir les forces du malade, en lui donnant graduellement à prendre les aliments qu'on administre d'ordinaire aux malades en convalescence. Mais s'il survient des complications qui ressemblent aux fièvres typhoïdes, lesquelles sont caractérisées par quelques uns ou tous les symptômes suivants, savoir: malaise, inquiétude, expression d'anxiété, mouvements d'impatience, quelque chose de hagard et d'hébéte dans le regard, le tout accompagné ou suivi de délire, alors on peut donner au malade des stimulants ordinaires, à doses proportionnées à ses forces et à son âge, et on doit lui faire prendre du bouillon, parce que la cause de cette complication est le manque d'action et d'énergie du système.

Qu'il soit bien entendu, toujours, que tout cela n'est pas dit pour qu'on se croit en droit de commettre l'imprudence de se passer de médecin. Se permettre plus que ce simple traitement, en l'absence de l'homme de l'art, serait, pour le moins, faire courir au malade de très grands risques.

On doit adopter pour maxime invariable d'abandonner le malade aux seules ressources de la nature, plutôt que de tenter une médication dont on ne connaît point le résultat probable et cela, à des périodes de la maladie qu'on ne saurait déterminer.

Avant de finir ce chapitre, on a cru devoir dire un mot d'un sujet aussi délicat qu'il est important, il s'agit de la pratique de l'opération césarienne, dans le cas de mort d'une femme enceinte. C'est un devoir pour le médecin de faire cette opération, à moins qu'il n'en soit absolument empêché, et c'est un devoir pour les familles de la permettre, malgré le peu de chances qu'on dit exister de sauver l'enfant, pour la raison bien concluante que, d'un côté, on ne risque rien et que, de l'autre, on peut obtenir un résultat qui se traduit par un bienfait inappréciable.

J. C. TACHÉ.

## Un Terrible Secret.

(Suite et fin.)

Je lus, je relus la lettre du vénérable prélat, et je résolus de m'y conformer comme à la volonté de Dieu même. Bien que notre sort à tous ne dut être décidé que le soir par l'entretien que je devais avoir avec mon pénitent, je ne pus attendre jusque-là pour embrasser mon frère; il me semblait que je n'expierais jamais assez tôt les soupçons déshonorants que j'avais entretenus à son égard.

À peine arrivé, je n'attendis pas que nous fussions seuls pour m'élancer dans ses bras.

« Mon frère, mon pauvre frère, pardonne-moi, m'é-

criai-je, d'avoir pu douter de ta parole; tu es innocent, je le sais; entends-tu, mon bon ami? je le sais!

— Dieu soit loué! répondit-il. Et cet homme si fort qui avait supporté sans se plaindre mes interrogatoires et mes soupçons, se prit à pleurer comme un enfant.

— Dieu soit loué! reprit-il. Eh bien! comment l'a-t-on su enfin? Quand sortirai-je d'ici? »

Ces questions si simples me firent un mal affreux; j'aurais dû m'y préparer, et je ne sus que répondre. Je balbutiai je ne sais quelles banalités sur les choses dont nous avions la conviction, la certitude même, et que nous ne saurions prouver; si bien que je quittai le capitaine moins résigné que je ne l'avais trouvé, et plus malheureux, en raison de l'espérance que mes imprudentes paroles avaient d'abord fait naître dans son cœur.

Je n'osais rentrer à la maison, de peur qu'il ne m'en arrivât autant avec ma mère. Je passai la plus grande partie de la journée à l'église; puis je me promennai par les rues jusqu'à l'heure de mon étrange rendez-vous.

Il y avait plus d'une demi-heure que j'attendais, seul devant mon confessionnal, et je commençais à craindre que cet homme ne vint pas, lorsqu'à la clarté douteuse de la lampe, je le vis s'avancer d'un pas irrésolu, et jetant les yeux autour de lui, comme s'il eût craint de tomber dans un piège.

Je l'appelai; il s'arrêta tremblant et je le vis porter sous son manteau la main sur une arme cachée.

Quand il se fut bien assuré que j'étais seul, il voulut se mettre à genoux à l'un des côtés du confessionnal; je l'en empêchai.

« Venez chez moi, lui dis-je, nous y causerons plus longuement et plus à l'aise. »

Il me regarda d'un air soupçonneux.

« J'aimerais mieux le confessionnal; c'est plus sacré, cela. »

— Le prêtre est prêtre partout: si j'avais dû vous trahir, vous seriez déjà arrêté.

— Vous avez un frère à sauver.

C'est vrai; mais j'ai aussi une âme: et je pourrais la perdre. »

Il me regarda fixement, parut hésiter un moment, puis il me prit le bras et nous sortîmes de l'église. Nous n'échangeâmes pas deux paroles tant que nous fûmes dans la rue.

Arrivé devant ma maison, je tirai la clef de ma poche et le pria d'entrer sans bruit, pour ne pas réveiller ma mère. Nouvelle hésitation; il ne voulait pas suivre sans lumière. Il fallut que je montasse en prendre et que je descendisse le chercher. Enfin nous nous trouvâmes seul à seul dans ma chambre, assis au coin du feu.

Ce qui se passa entre nous, je ne saurais en vérité vous le dire; jamais peut-être deux hommes n'ont eu un pareil entretien. Je commençai à parler de mon frère et de ce qu'il y avait d'horrible à voir mourir un innocent sur l'échafaud.

Il me répondit qu'effectivement cela était fâcheux, mais qu'il n'y pouvait que faire, attendu que, lui-même, il ne voulait pas mourir.

Je dépeignis, comme je les sentais, les angoisses de notre vieille mère; il demeura impassible; on eût dit qu'il ne savait pas ce que c'était qu'une mère.

Cet homme était une bête brute n'obéissant que deux instincts, la cupidité et la conservation de soi. Je l'avais trouvé la veille accessible à un autre encore, celui de la peur; je lui parlai de l'enfer et du compte redou-

table qu'il aurait à rendre un jour. Alors il s'émût, il sanglota, il m'offrit cent, deux cents, trois cents livres sterling, si je voulais lui donner l'absolution.

D'essayer de lui persuader d'aller lui-même se dénoncer et se livrer aux magistrats, il y avait peu de chances ; et puis je ne sais si ma conscience n'aurait permis de lui donner ce conseil.

Je m'efforçai donc de lui faire comprendre qu'il y aurait moyen d'assurer le salut de mon frère sans compromettre sa sûreté personnelle. Je lui proposai, par exemple, de passer en pays étranger, laissant derrière lui une attestation signée de deux témoins, par laquelle il se reconnaît l'auteur du crime, et donnerait les détails propres à convaincre le juge. Rien.

Cet homme se méfiait de tout, il craignait que les témoins ne le trahissent avant qu'il fût sorti des trois royaumes. D'ailleurs, il ne se souciait pas de s'expatrier, à présent qu'il était riche ; car il parlait de deux mille livres sterling qu'il avait volées à sa victime comme d'une fortune patrimoniale, fruit d'économies, fruit d'un travail honnête et pénible. Il me détaillait avec un horrible sang-froid les opérations de commerce auxquelles il allait se livrer ; il me disait comment il s'y prendrait pour conserver et accroître ce qu'il appelait son petit avoir, et comment il allait pouvoir maintenant épouser la fille d'un mennier, qu'il n'aimait pas plus qu'il n'en était aimé, mais qui lui convenait fort comme fille unique d'un père vieux et avare.

Vous dire ce que je souffris dans une semblable conversation, ce serait impossible.

Il y eut un moment où je faillis oublier le caractère dont j'étais revêtu. Lassé de lutter contre cette ingrate nature, je me hasardai à lui faire entendre que, s'il ne consentait pas à sauver mon frère, je pourrais bien, moi, le livrer aux magistrats.

Alors il tira de sa poche un poignard, mais je le lui arrachai comme je l'aurais fait à un enfant, et, brisant une vitre, je le lançai dans la rue ; puis, honteux d'avoir employé un pareil moyen, je me jetai aux pieds de cet homme, je les arrosai de mes larmes, je lui demandai pardon, je le priaï comme on prierait Dieu et les saints, ou plutôt comme on invoquait autrefois les divinités malfaisantes. Tout fut inutile ! cet homme n'avait ni cœur ni entrailles ; c'était une bête féroce, moins le courage et la dignité.

Que vous dirai-je ? Le jour allait paraître quand je le conduisis jusque dans la rue. Je me jetai tout habillé sur mon lit ; j'étais harassé de fatigue ; il y avait quarante-huit heures que je n'avais pas dormi. Aussi ne tardai-je pas à succomber au sommeil, ce que je n'aurais pas osé espérer.

Quand je m'éveillai, ma mère était à mon chevet, debout, pâle, haletante. Je soupçonnai que je devais avoir rêvé tout haut, et je tremblai que mon fatal secret me fût échappé.

Il n'en était rien, grâce à Dieu ; j'en avais assez dit pour lui faire soupçonner que je savais quelque chose, pas assez pour lui faire comprendre ce que je savais. J'avais parlé de l'innocence de mon frère comme d'un fait certain, positif, je m'étais entretenu avec le véritable meurtrier de son rival, mais sans dire où j'avais puisé cette conviction, quel était le coupable, où et comment je l'avais connu.

Ma mère m'adressa des questions auxquelles je ne

pouvais, auxquelles je ne devais répondre ; puis s'irritant de mon silence, tantôt elle m'accablait des reproches les plus immérités et les plus poignants : tantôt, s'arrachant les cheveux et se roulant sur le tapis, elle m'adjurait avec larmes, avec sanglots, du lui rendre son fils bien-aimé. Dispensez-moi de m'étendre sur cette seconde lutte, plus courte, il est vrai, mais plus pénible que la première.

Heureusement, pendant qu'elle durait encore, l'archevêque arriva, et ma mère se fit un devoir de nous laisser seuls. Je lui racontai tout ce qui s'était passé depuis la veille ; il m'écouta les larmes aux yeux, il me prodigua les encouragements et les consolations. Puis comme sa main pressait la mienne : Dieu soit béni ! mon fils, s'écria-t-il, vous avez la fièvre ! Dieu, qui apprécie la grandeur de votre sacrifice, vous envoie la maladie du corps pour vous soustraire pendant quelque temps aux peines d'esprit. Dès ce moment, vous ne seriez plus responsable des paroles qui pourraient vous échapper, je le sais, moi qui ai reçu votre confiance, et puisque vous ne pouvez plus veiller sur vous-même, votre évêque prendra ce soin.

Effectivement, pendant une semaine entière que je passai dans le délire d'une fièvre ardente, le saint prélat quitta mon chevet ni le jour ni la nuit, et il ne permit l'entrée de ma chambre à personne, non pas même à ma mère.

Quand le délire m'eut abandonné et que la raison me fut rendue, j'étais si faible que je n'avais presque plus l'énergie de souffrir, en sorte que, lorsque le jour fatal arriva...

« Comment, s'écria John Williams hors de lui, *Le jour fatal ! est-ce que votre frère fut condamné ?* »

— Pendu ! Messieurs, pendu ! il fut pendu chargé de chaînes, comme un gentilhomme dégradé de noblesse qu'il était. Pendant qu'il vivait encore, le bourreau brisa devant lui son épée, et déchira les armes de notre maison ! »

À ces mots, je levai sur le père Maurice des yeux stupéfaits, et dans ces beaux cheveux blancs il me sembla voir briller l'auréole dont nous entourons la tête de nos saints.

Quant à John Williams, il se précipita à genoux, et, saisissant les deux mains du vieillard, il les embrassa convulsivement.

Lorsque nous fûmes un peu remis tous les trois d'une émotion si vive, l'abbé Maurice reprit doucement son récit.

« Quand le jour fatal arriva, nous le passâmes, l'archevêque et moi, prosternés et récitant les prières des agonisants. Souvent nous étions interrompus par les cris de la foule et par le roulement des tambours ; car on avait déployé des forces considérables pour cette exécution.

La résignation chrétienne de mon frère et ses protestations répétées d'innocence lui avaient rendu de nombreux amis, et l'on craignait une sédition pour laquelle le premier prétexte venu était bon en Irlande, à cette époque-là.

« Et votre mère ? » s'écria John Williams.

— Elle ne souffrit pas longtemps : huit jours après elle rejoignit son fils bien-aimé. Au moment où elle allait quitter ce monde, le prélat se pencha sur son lit. Je ne sais ce qu'il lui dit, mais la joie brillait dans ses

yeux mourants quand elle les leva vers le ciel, certaine désormais d'y retrouver son fils.

Elle m'appela, elle qui n'avait pas voulu me voir depuis l'événement, elle me pressa dans ses bras amers, elle me couvrit de caresses et de larmes, elle m'appela son saint, son bienheureux, son martyr; et bien que le prélat l'eût bénie, elle voulut que, moi aussi, je lui donnasse ma bénédiction.

— Mais, dis-je, désireux de ne pas laisser plus longtemps l'abbé Maurice sur un souvenir si douloureux, vous nous avez parlé de réhabilitation : l'innocence de M. votre frère fut à la fin reconnue ?

— Dieu m'a fait cette grâce, autrement je n'aurais pas vécu aussi vieux. Si toute cette histoire n'était connue depuis quarante ans du public, est-ce que moi confesseur je pourrais vous la raconter aujourd'hui ?

Aussitôt après les funérailles de ma mère, j'étais venu me cacher au fond de cette petite paroisse. J'y étais depuis deux ans à peine, lorsqu'un courrier du lord lieutenant d'Irlande vint tout-à-coup m'apporter l'ordre de me rendre sur-le-champ à Dublin. Il me remit en même temps une lettre de l'archevêque qui m'exposait sommairement ce qu'il m'importait d'apprendre.

Mon cruel pénitent avait réalisé les projets dont il m'avait parlé; il avait ouvert une maison de commerce et avait épousé la fille du meunier. Mais comme celui-ci ne lui avait pas donné de dot, et que son héritage paraissait devoir se faire attendre encore longtemps, son gendre n'avait trouvé rien de mieux à faire que de l'empoisonner.

— Arrêté cette fois sur le fait, il avait été jugé et condamné. C'est alors que le prêtre auquel il demandait l'absolution avait exigé l'aveu au public non-seulement de ce dernier crime, mais encore de celui pour lequel mon frère avait souffert. Le prisonnier avait indiqué le commissionnaire qu'il avait chargé de toucher le montant du billet de loterie, et le témoignage de cet honnête homme n'avait laissé aucun doute sur la sincérité de la confession.

Les pièces des deux procès ayant été envoyées à Londres, un ordre du roi, en conseil, prescrivit la réhabilitation solennelle de mon frère. Le lord lieutenant et tous les fonctionnaires assistèrent à l'exhumation de son cadavre, qui fut tiré du cimetière des suppliciés et enterré avec grande pompe sous le maître-autel de notre église cathédrale; l'archevêque officia avec trois suffragants; en un mot, on lui rendit tous les honneurs dont les hommes se puissent aviser pour réparer tardivement une erreur de la justice.

Quant à moi, je me trouvais l'objet d'une admiration, d'un enthousiasme auxquels j'avais hâte de me soustraire.

On me proposa la première cure vacante de Dublin, le titre de grand pénitencier; je refusai tout; je me suis habitué à cacher ma vie, et quand on s'est fait une fois à ce bonheur-là, on n'y renonce pas volontiers.

Je revins dans ma petite paroisse, et voilà près de cinquante ans que j'y vis heureux d'être utile. On m'avait accordé une large indemnité pour me tenir lieu du peu de biens confisqués sur mon frère; je ne savais que faire de cette somme; en arrivant, je la distribuai aux plus pauvres d'entre mes paroissiens. Cela a été un bon placement; depuis cinquante ans, ces braves gens me font vivre, et vous voyez que, si je ne suis pas riche, je sais encore, à l'occasion, me donner le plaisir d'une décente hospitalité.

Le récit de l'abbé Maurice s'était prolongé bien avant dans la nuit, il voulait la passer tout entière avec nous; mais nous exigeâmes qu'il prit quelque repos. Le lendemain, après un déjeuner frugal, il nous reconduisit jusqu'à notre voiture, et nous nous séparâmes du curé comme nous l'eussions fait d'un grand parent ou d'un vieil ami de notre enfance.

Pendant huit jours, le révérend John Williams ne me parlait de rien moins que de se faire prêtre catholique; au bout de ce temps, il reçut une lettre de sa *promise*, qui changea le cours de ses idées.

Aujourd'hui, il est marié, père de famille; mais quand il parle de la confession, il ne le fait plus qu'avec convenance et respect.

LÉO SMITH.

### Faits Divers.

— Une petite fille avait rapporté de l'ouvrage dans une maison où la maîtresse était absente. Le maître, qui était occupé, lui dit de déposer son panier dans un coin et de revenir plus tard. L'enfant le déposa sur le bord d'une table et alla se placer à côté de la porte. Quelque temps s'écoula, pendant lequel on n'entendait que le bruit d'une plume qui courait rapidement sur le papier, lorsque l'artiste, qui se croyait seul, releva la tête et aperçut la petite fille immobile et rougissante à quelques pas de lui. De grosses larmes coulaient silencieusement sur ses joues.

Emu, comme on le pense, à ce spectacle, le propriétaire demanda doucement à l'enfant pourquoi elle n'était point partie et pourquoi elle pleurait si fort.

— C'est que, répondit-elle en hésitant, *maman attend une réponse.*

On comprit la naïve délicatesse de cette réflexion, et une pièce d'or fut glissée dans la main de la petite.

— Oh! merci! s'écria-t-elle, enhardie cette fois par la générosité du bienfaiteur: c'est que... il n'y avait plus de pain chez nous, et le boulanger a refusé, ce matin, de nous en donner à crédit. Au moins, excusez-moi de mon importunité.

Et elle s'esquiva, heureuse de porter à sa mère de quoi rétablir son crédit chez le boulanger.

— Un pauvre diable n'ayant qu'un sou dans sa poche et un appétit d'enfer, cherchait l'occasion de manger aux dépens d'autrui, sans pour cela avoir maille à partir avec l'autorité. Voici ce qu'il imagina: il achète avec son sou un peu de sucre en poudre, et passant près d'un de ces cuisiniers en plein vent qui confectionnait de ces crêpes, fort savoureuses, appelées à Naples *frittelle*, il jette sa poudre dans la poêle pendant que le marchand retournait son large gâteau.

Grand émoi: la poudre est suspecte; on crie à l'empoisonneur; notre homme, pour se disculper, offre de manger lui-même le mets empoisonné; on accepte, on croit qu'il va faire s'emblant d'avalier, afin d'éviter un châtement mérité; mais affamé se livre à un succulent repas, sans montrer la moindre émotion, et, quand il a fini, il remercie le marchand et s'éloigne en faisant un pied de nez aux spectateurs mystifiés.